



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance plénière

Mercredi 10 octobre 2012, à 10 heures

New York

Président : M. Percaya..... (Indonésie)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 86 à 102 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité international

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : La présente déclaration est faite à titre national et non en notre qualité de coordonnateur du Groupe des États d'Afrique. Ma délégation s'associe aux précédents orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous ne doutons pas que votre expérience, vos connaissances et votre engagement enrichiront considérablement nos travaux. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération. Je tiens également à saluer votre prédécesseur, M. Jarmo Viinanen, de la Finlande, pour son esprit de direction et ses efforts louables au service du désarmement. Le Nigéria s'associe à la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran et à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique.

À la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, ma délégation avait mis en avant un certain nombre de problèmes redoutables auxquels notre monde est confronté depuis quelques années et souligné les

mesures minimales que nous pouvions prendre pour les régler (voir A/C.1/66/PV.7). Mais nous espérons néanmoins que la sagesse l'emportera et que la communauté internationale prendra conscience de la nécessité de prendre des mesures concertées pour traiter ces questions graves.

Notre optimisme se fondait sur la série de mesures prises pour faciliter la réalisation des objectifs mondiaux de désarmement et de sécurité internationale et sur les bons résultats qu'elles pouvaient donner. Il s'agissait entre autres initiatives louables de l'organisation du Sommet sur la sécurité nucléaire, de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015, tenue à Vienne, et de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenue à New York, sans oublier les autres réunions organisées, notamment la troisième Assemblée des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, à Oslo, la Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire tenue récemment et la réunion de haut niveau de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

12-54131 (F)



Merci de recycler 

Malgré ces réalisations, ma délégation demeure profondément préoccupée par l'absence de progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire. Nous restons convaincus que les armes nucléaires sont les armes de destruction massive absolues et que leur élimination totale doit être l'objectif final de tous les processus de désarmement menés dans le cadre des Nations Unies. Nous redisons également notre opposition à la modernisation des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes. Nous considérons que l'existence et la possession d'armes nucléaires sont incompatibles avec la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Si la bonne volonté et le bon sens n'arrivent pas libérer le monde de ces armes apocalyptiques, nous pensons que ceux qui possèdent des armes nucléaires devraient agir dans le sens de leur intérêt bien compris et se débarrasser de ces armes. En effet, elles ne constituent pas une défense crédible contre d'autres adversaires dotés d'armes similaires et menacent l'existence de ceux qui ne les possèdent pas. Si l'objectif fondamental du désarmement nucléaire est d'avoir un monde exempt d'armes nucléaires, la communauté internationale devrait au minimum admettre que le fait que les États dotés de l'arme nucléaire possèdent et conservent plus de 20 000 ogives dans leurs arsenaux demeure non seulement inacceptable mais doit être dénoncé. L'application du TNP doit selon nous aller de pair avec la volonté des États dotés de l'arme nucléaire de procéder au désarmement et de renoncer à posséder de telles armes.

Ma délégation se félicite des travaux réalisés à la première réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui a donné une occasion d'évaluer l'état de mise en œuvre du Traité. Nous considérons que cette réunion et les deux autres sessions qui seront organisées avant 2015 contribueront à élaborer une stratégie globale en vue de la mise en œuvre intégrale du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)), qui porte à la fois sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et l'application de la résolution 1995 sur le Moyen-Orient (voir NPT/CONF.1995/32 (Part I, annexe)). Sur ce dernier point, nous attendons avec intérêt la tenue de la conférence prévue à Helsinki (Finlande) sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires

et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Ma délégation continuera d'appuyer l'appel à la fourniture de garanties concrètes à tous les États non dotés de l'arme nucléaire contre le recours à l'emploi ou à la menace d'armes nucléaires par les États qui en possèdent. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de conclure un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité à donner à tous les États non dotés de l'arme nucléaire.

Le Nigéria est convaincu qu'il faut parvenir à une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous considérons que ce Traité est essentiel à la promotion du processus de désarmement nucléaire. Nous saisissons cette occasion pour appeler tous les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer ou à le ratifier.

S'agissant de la Conférence du désarmement, son incapacité prolongée de se mettre d'accord sur un programme de travail et de s'acquitter du mandat qui lui a été confié à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nuit à sa réputation et à sa crédibilité. Nous avons l'espoir que la Conférence tirerait parti de l'impulsion donnée par la Réunion de haut niveau sur la sûreté et la sécurité nucléaires convoquée par le Secrétaire général en septembre 2010 et la réunion de suivi organisée en juillet 2011. Ces réunions ont envoyé un message clair : le monde déplore l'impasse dans laquelle la Conférence se trouve et le fait qu'elle n'a pas obtenu de résultats depuis bien longtemps. Voilà près de deux décennies que les sessions annuelles de la Conférence sont stériles et n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Il est évident que cette situation ne peut pas continuer éternellement.

Ma délégation estime qu'il est urgent de donner un nouveau souffle à la Conférence. Sa composition doit être revue et élargie. La Conférence devrait être favorable à une participation accrue de la société civile et les États Membres devraient faire preuve de la volonté politique et de l'engagement requis pour sortir de l'impasse actuelle et faire avancer le processus.

Ma délégation, comme de nombreuses autres, regrette profondément le fait que, malgré les efforts considérables déployés par les États Membres, la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes organisée en juillet n'a pas réussi à produire les bons résultats que la grande majorité des

États Membres attendaient et pour lesquels ils avaient œuvré. Ma délégation saisit cette occasion pour saluer les efforts de l'Ambassadeur Roberto García Moritán de l'Argentine et les contributions énergiques des deux Coprésidents du Groupe de travail, les représentants du Maroc et des Pays-Bas.

Nous tenons à réaffirmer que bien qu'il semble que le projet de document présenté par le Président en juillet ne recueille pas le consensus, cela ne doit pas automatiquement dissuader les États Membres d'aller de l'avant et de déployer des efforts concertés pour régler les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Ma délégation respecte la règle du consensus en tant que principe fondamental servant à mobiliser diverses formes d'appui à nos travaux, mais elle souligne l'importance que revêt la définition selon laquelle la règle du consensus ne doit pas être exercée comme un droit de veto. À cet égard, le Nigéria appuiera le présent projet de texte, qui constitue une base en vue de la poursuite des négociations sur un traité sur le commerce des armes.

Ma délégation est reconnaissante de l'appui écrasant reçu par l'Ambassadrice Joy Ogwu, Représentante permanente du Nigéria, de la part des États Membres durant la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ma délégation est également reconnaissante des précieuses contributions des représentants de l'Australie, de l'Égypte, du Guyana et du Japon en leur qualité de facilitateurs du processus de négociations. Nous reconnaissons et saluons également le rôle important joué par les organisations de la société civile dans la réussite de la Conférence. Nous estimons que cela souligne combien il importe que l'ONU continue de collaborer avec la société civile dans le cadre de toutes ses délibérations.

Enfin, le Nigéria tient à souligner l'importance du rôle que joue la Première Commission relativement à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous réaffirmons que les valeurs du multilatéralisme demeurent la meilleure garantie de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation continuera d'œuvrer au sein de cette Commission et de toutes les autres instances à la réalisation de l'objectif du désarmement.

M. Strohal (Autriche) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous

féliciter de votre élection à ce poste important qu'est la présidence de la Première Commission. J'ai été ravi d'apprendre que la présidence avait été confiée au représentant d'un pays qui joue un rôle aussi important dans le domaine du désarmement. À titre personnel, je suis également très heureux de voir un ami occuper la présidence. Je vous assure du plein appui de ma délégation. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

L'Autriche s'associe à la déclaration d'ordre général prononcée au nom de l'Union européenne le 8 octobre (voir A/C.1/67/PV.2). Je saisis l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui de souligner brièvement deux questions spécifiques auxquelles l'Autriche attache une importance particulière durant la présente session de l'Assemblée générale.

La première question est la nécessité d'accomplir des progrès substantiels dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral en vue de réaliser et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires. C'est une aspiration que partage l'humanité tout entière et un engagement qu'a pris la communauté internationale dans son ensemble. Il est urgent d'agir pour réaliser cette aspiration.

L'Autriche est d'avis que le bon fonctionnement des mécanismes multilatéraux de sécurité est essentiel à notre sécurité. Nous rendons hommage au rôle que joue à cet égard le cadre des Nations Unies pour le désarmement. Dans le même temps, il est profondément déconcertant que depuis plusieurs années, nous ne soyons en mesure d'utiliser ce cadre efficacement pour promouvoir le désarmement nucléaire. Au contraire, nous avons observé des processus multilatéraux déficients dominés par des tactiques qui visent à maintenir le statu quo le plus longtemps possible. La conséquence de ces pratiques est une érosion croissante de la légitimité des institutions et des cadres juridiques existants.

Ces préoccupations et ces frustrations sont largement partagées. De nombreuses délégations déploient des efforts considérables pour tenter de trouver des moyens de surmonter la paralysie des instances multilatérales de désarmement. Pourtant, ces efforts se sont jusqu'à présent avérés infructueux du fait de la forte influence d'intérêts particuliers et de la mauvaise utilisation des règles de procédure, problèmes qui sont insurmontables. Nous sommes cependant convaincus que l'urgence du problème fait que nous avons tous la responsabilité d'essayer de mettre en place des approches

nouvelles et novatrices. C'est la raison pour laquelle l'Autriche a décidé de collaborer à nouveau avec des pays ayant des idées similaires à la rédaction d'un projet de résolution (A/C.1/67/L.13) qui vise à redynamiser le processus multilatéral de désarmement nucléaire.

L'objectif de cette initiative est de faciliter une progression multilatérale substantielle dans le domaine du désarmement nucléaire en créant un groupe de travail à composition non limitée qui se réunirait à Genève pour une période pouvant durer jusqu'à trois semaines dans le courant de l'année prochaine. Ce groupe serait chargé d'élaborer des propositions concrètes pour faire avancer les négociations multilatérales vers la réalisation et la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires. En d'autres termes, cette initiative vise à mener des travaux de fond qui soient constructifs, sans préjuger d'aucun résultat.

Nous espérons que cette proposition sera perçue comme une occasion pour la communauté de désarmement des Nations Unies de surmonter l'inertie dominante et de lancer des négociations de fond sur le désarmement. Ma délégation attend avec intérêt de participer à des consultations avec tous les États intéressés au cours des prochains jours.

La deuxième question que je souhaite aborder aujourd'hui est celle du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Cette année marque le dixième anniversaire de l'adoption du Code à La Haye en 2002. L'Autriche fait office de point de contact et de Secrétariat exécutif du Code depuis sa création. À ce titre, elle souhaite exprimer sa satisfaction de voir que le Code est devenu un instrument unique en son genre favorisant la confiance et la transparence multilatérales dans le domaine des systèmes de missiles balistiques.

Nous nous félicitons des progrès accomplis à ce jour en vue d'universaliser le Code et de le mettre en œuvre. La Première Commission est priée d'adopter la résolution biennale sur le Code, dont le projet de texte a fait l'objet d'un accord à la réunion ordinaire tenue à Vienne. L'Autriche est l'un des auteurs du projet de résolution et encourage tous les États Membres de l'ONU à l'appuyer. Nous encourageons également les États Membres à continuer de lutter contre la prolifération des missiles à l'avenir.

M^{me} Gottmoeller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États-Unis, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection

à la présidence de la Première Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec vous dans le cadre des travaux de la Commission. Je vous remercie d'avance de votre direction compétente. Les États-Unis promettent d'appuyer pleinement vos efforts pour veiller à ce que la Première Commission se montre productive durant la présente session de l'Assemblée générale.

Je suis heureuse de me présenter devant la Première Commission pour la troisième fois en autant d'années afin de présenter les vues de mon gouvernement sur les questions importantes dont est saisie la Commission. Même si le chemin menant à un monde stable et sûr débarrassé des armes nucléaires sera long et difficile, les États-Unis ont considérablement progressé dans leur poursuite de la vision exposée par le Président Obama il y a trois ans à Prague. Nous savons qu'il est dans l'intérêt de tous de prolonger indéfiniment la période longue de plus de 65 ans marquée par la non-utilisation des armes nucléaires.

Un instrument fondamental à cet effet est le régime mondial de non-prolifération nucléaire, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui en est le fondement. Le TNP doit être respecté si nous voulons progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Cela exige que tous les États honorent leurs obligations en vertu du Traité, en mettant un accent particulier sur le plan d'action global adopté par consensus à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)).

Les États-Unis et la Fédération de Russie, qui sont conscients de la responsabilité qui leur incombe de jouer un rôle de chef de file dans le domaine du désarmement, ont signé le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau traité START), qui est l'accord le plus complet sur la maîtrise des armements signé depuis près de 20 ans. La mise en œuvre du nouveau traité START se déroule très bien. Les parties ont échangé plus de 3 000 notifications sur leurs forces stratégiques respectives, et les inspections de terrain qui permettent à chacune de confirmer la validité de ces données sont en cours.

Notre expérience à ce jour montre que le régime de vérification mis en place par le nouveau traité START fonctionne et crée un précédent important

dans l'optique de négociations futures. Lorsque le Président Obama a signé le Traité à Prague en 2010, il a souligné son intention de continuer à réduire les stocks d'armes nucléaires stratégiques, non stratégiques et non déployées. Les États-Unis et la Fédération de Russie ont engagé un dialogue sur la stabilité stratégique qui a permis de jeter les bases de négociations futures.

Les États-Unis sont également fiers de participer à une nouvelle initiative, à savoir le processus des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité. Ce dialogue régularisé de haute priorité entre les cinq États parties au TNP dotés d'armes nucléaires est essentiel à la réalisation de progrès sur le plan d'action du TNP de 2010. En juin dernier, les États-Unis ont accueilli à Washington la Conférence réunissant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité – troisième d'une série de conférences de ce type. Ces conférences favorisent le dialogue politique et contribuent à de nouvelles formes de coopération sur les questions liées aux armes nucléaires dans une mesure sans précédent avec les années précédentes, et ce travail, je tiens à le souligner, est mené par l'ensemble des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est des autres efforts multilatéraux, les États-Unis œuvrent de manière constante et active en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous sommes heureux d'annoncer que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et la Mongolie sont parvenus à un accord sur des déclarations parallèles concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Nous attendons également avec intérêt la signature par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité d'un protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et la promotion du dialogue avec les parties à un traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

S'agissant de la non-prolifération, les États-Unis félicitent les 17 États qui ont produit le protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en vigueur depuis la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, ce qui porte le nombre total d'États à 118. Ce protocole est devenu la norme internationale en matière de garanties, et nous encourageons tous les pays à l'adopter. Nous travaillons également avec l'AIEA et ses États membres à renforcer les mesures de protection par d'autres moyens, y compris en veillant à ce que

l'Agence dispose de l'appui politique et des ressources nécessaires pour remplir sa mission essentielle.

La coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, troisième pilier du TNP, continue d'être vigoureuse. Je suis heureux d'annoncer que l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA compte maintenant 13 États contributeurs, et le Conseil des gouverneurs a approuvé des mesures visant à assurer aux membres de l'AIEA un accès fiable au combustible pour les centrales nucléaires pacifiques.

Alors que les États-Unis et d'autres parties font des progrès sur chacun des piliers du TNP, nous sommes très préoccupés par les actions de quelques pays. L'Iran, la Corée du Nord et la Syrie ont violé les obligations que leur impose le TNP et n'ont pas pris les mesures nécessaires pour remédier à ces violations, lesquelles continuent de menacer la sécurité internationale et de saper la confiance dans le régime de non-prolifération. Et surtout, ces cas entravent nos objectifs communs de désarmement. La communauté internationale doit donc insister sur un retour au respect de ces obligations, en conformité avec le plan d'action du TNP.

Au-delà des questions nucléaires, les États-Unis se félicitent du succès de la septième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques, et du plan de travail ambitieux qu'elle a adopté. Nous tentons également d'aller de l'avant avec notre initiative sur la biotransparence, qui vise à renforcer la confiance dans le régime de la Convention sur les armes biologiques.

Nous commémorons également le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CAC). Les États-Unis restent pleinement attachés à la CAC, et tandis que tous les États parties à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques œuvrent à l'instauration d'un monde libéré du fléau des armes chimiques, nous reconnaissons que nous avons encore de véritables défis à relever. À cet égard, nous avons, avec nos partenaires de la communauté internationale, appelé le Gouvernement syrien à éliminer son arsenal chimique, à cesser de menacer de l'utiliser et à adhérer à la Convention sur les armes chimiques.

Les États-Unis travaillent également d'arrache-pied à l'élaboration, la réalisation et la mise en œuvre de plusieurs autres traités et accords internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération.

La Conférence des Nations Unies sur le Traité sur le commerce des armes en juillet a réalisé d'importants progrès sur la voie d'un traité solide et efficace sur la réglementation du commerce international des armes classiques. Les États-Unis se sont engagés à améliorer le projet de texte actuel et appuient la convocation en 2013 d'une conférence courte, ciblée et fondée sur le consensus qui poursuivra nos travaux. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec nos partenaires pour parvenir à un texte de traité qui puisse être adopté par consensus.

La ratification et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires demeurent une priorité absolue pour les États-Unis. Malgré le climat budgétaire difficile à Washington, les États-Unis ont versé plus de 40 millions de dollars de contributions extrabudgétaires à l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en plus de notre évaluation annuelle, preuve de notre confiance dans cet important traité et de notre engagement en sa faveur. Tout en poursuivant le processus de ratification, les États-Unis encouragent tous les États de l'annexe 2 à ratifier le Traité.

Les États-Unis poursuivent leur combat pour que soit mis fin de manière vérifiable à la production de matières fissiles pour des armes nucléaires. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles est une étape logique et indispensable sur la voie du désarmement nucléaire mondial. La Conférence du désarmement demeure notre lieu de prédilection pour la négociation d'un tel traité, car il inclut les principaux États à capacité nucléaire et fonctionne sur la base d'un consensus, en tenant compte des préoccupations de chaque État en matière de sécurité nationale. Il y a un an, les États-Unis ont lancé à la Conférence du désarmement des consultations entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et d'autres États Membres sur la reprise des négociations sur le Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Nous avons également cherché à préparer nos pays à des négociations qui, selon nous, allaient être difficiles. Ces consultations sont susceptibles de faire avancer ce Traité. Cela dit, notre patience en la matière a des limites, et nous tenterons d'obtenir ce qui est dans le meilleur intérêt de la sécurité mondiale. Nous allons travailler dur pour convaincre les autres États qu'ils n'ont rien à craindre de l'ouverture de négociations.

Les États-Unis sont et ont toujours été novateurs, y compris dans le domaine de la maîtrise des armements

et de la non-prolifération. Face à des conditions de sécurité en constante évolution, nous sommes à la recherche de moyens créatifs de traiter des problèmes de longue date de vérification et de suivi dans un monde de plus en plus interdépendant et interconnecté. Cette ouverture d'esprit sera indispensable pour relever les défis du XXI^e siècle.

Les États-Unis continueront d'œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est un travail difficile. Il n'y a ni raccourci ni solution de rechange pratique à un processus progressif. C'est la seule voie viable vers le désarmement. Nous appelons toutes les nations à prendre au sérieux leurs engagements en faveur de régimes internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération et à travailler ensemble pour avancer sur cette voie. J'attends avec intérêt nos futures délibérations.

M. Kim Sook (République de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission. Je peux vous assurer de l'appui sans faille et de la coopération de ma délégation à votre travail à la direction de cet organe.

Nous avons assisté ces dernières années à une évolution positive dans le domaine du nucléaire, dont la signature historique du nouveau traité START par les deux grandes puissances nucléaires, deux sommets sans précédent sur la sécurité nucléaire à Washington et à Séoul, et l'adoption à l'unanimité du document final de la huitième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, a également présenté sa proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire en 2008. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération continuent d'occuper une place centrale dans le programme mondial.

Toutefois, ces tendances positives ont semblé ralentir au cours des deux dernières années. Ma délégation croit fermement que, pour raviver les efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, il est essentiel de rétablir la confiance et de favoriser un esprit de coopération entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires. Ces derniers doivent s'acquitter fidèlement des engagements pris en matière de non-prolifération, tandis que les États dotés d'armes nucléaires doivent, pour leur part, faire de véritable progrès en matière de désarmement nucléaire.

En ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la République de Corée reconnaît que tous les États parties ont droit à une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire tant qu'ils respectent intégralement leurs obligations en matière de non-prolifération. Cependant, il existe également un potentiel inhérent de prolifération des technologies du cycle du combustible nucléaire. Les États qui tirent profit de ces technologies, qui peuvent être directement détournées vers des utilisations non pacifiques, doivent démontrer un niveau plus élevé d'engagement à la mise en œuvre de la non-prolifération et au plein respect des obligations en matière de garanties afin de rallier la confiance de la communauté internationale.

Nous croyons que toutes les questions en suspens et les préoccupations concernant le programme nucléaire iranien doivent être résolues rapidement et par la voie diplomatique afin que l'Iran puisse regagner la confiance de la communauté internationale. Le règlement rapide et pacifique de la question nucléaire iranienne est crucial, non seulement pour le régime de non-prolifération, mais aussi pour la stabilité générale d'un Moyen-Orient de plus en plus instable. Ma délégation espère que la conférence pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient prévue pour décembre sera un franc succès.

Il est désormais évident que le terrorisme nucléaire est l'une des menaces les plus graves à la sécurité mondiale. Il est absolument capital d'empêcher la prolifération nucléaire au niveau des États mais également des acteurs non étatiques. Les efforts concertés de la communauté internationale jouent un rôle important dans la prévention du terrorisme nucléaire, et l'ONU doit être la principale instance de coordination de ses efforts. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), en collaboration avec l'ONU, doit continuer à jouer un rôle de premier plan pour faciliter la coopération internationale, fournir une assistance et renforcer le régime de garanties.

La Réunion de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme nucléaire, qui s'est tenue le 28 septembre pendant l'Assemblée générale, a imprimé un nouvel élan aux efforts produits au Sommet de Séoul sur la sécurité nucléaire en 2012. Au cours de ce sommet, 58 dirigeants mondiaux ont adopté le communiqué de Séoul, à travers lequel ils ont exprimé l'engagement collectif international en faveur d'un monde pacifique libéré du terrorisme nucléaire. Le Sommet de Séoul nous a rappelé que des efforts soutenus étaient nécessaires

pour aborder la question de la sûreté et de la sécurité nucléaires de manière cohérente. Ma délégation espère que nous pourrions explorer des moyens innovants et plus imaginatifs de renforcer davantage la sûreté et la sécurité nucléaires au cours du prochain Sommet sur la sécurité nucléaire, qui se tiendra aux Pays-Bas en 2014.

Il est évident que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance tant politique que pratique pour la communauté internationale. Ma délégation se félicite des dernières avancées dans ce domaine, notamment la ratification du Traité par l'Indonésie et le Guatemala, ainsi que sa signature par Nioué. Toutefois, les objectifs du Traité ne seront pas pleinement atteints tant qu'il ne sera pas entré en vigueur et n'aura pas acquis un caractère universel. Ma délégation exhorte tous les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE, notamment les États visés à l'annexe 2, à le faire dans les meilleurs délais. En attendant l'entrée en vigueur du TICE, les États doivent s'abstenir de toute action qui compromettrait l'objectif du Traité.

Au cours des 10 dernières années, l'inactivité de la Conférence du désarmement a suscité des préoccupations croissantes. Mon gouvernement continue d'espérer que la Conférence pourra jouer son rôle central en tant que principale instance en matière de désarmement et il apportera sa contribution aux efforts visant à relancer les travaux de la Conférence. Nous invitons de nouveau tous les membres de la Conférence à coopérer pour faire démarrer les travaux de fond sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et à poursuivre leurs travaux sur toutes les autres questions en suspens inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Dans la foulée de la réunion de haut niveau organisée la semaine dernière par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, la République de Corée souligne le rôle essentiel de la Convention sur les armes chimiques. Ma délégation voudrait exhorter tous les États non parties à la Convention – en particulier les États qui seraient détenteurs d'armes chimiques, dont la République populaire démocratique de Corée – à adhérer à la Convention sans plus tarder. Les armes chimiques ne doivent en aucun cas être utilisées ou même brandies comme une menace. Cela est inacceptable au regard du droit international et va à l'encontre des principes humanitaires internationaux.

Les armes classiques sont susceptibles de déstabiliser des pays et des régions entières, et causent

de très nombreuses pertes en vies humaines. Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, ces armes sont en fait les véritables armes de destruction massive. La République de Corée appuie pleinement les buts et les principes d'un traité sur le commerce des armes. Pour pouvoir bénéficier de l'adhésion du plus grand nombre d'États Membres, un tel traité doit être le reflet de délibérations équilibrées portant sur sa faisabilité, son application et son efficacité. Nous avons été déçus que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York en juillet de cette année, n'ait abouti à aucun résultat. Nous ne pouvons cependant pas baisser les bras, vu l'importance d'un traité sur le commerce des armes. Nous espérons avoir des délibérations productives au sein de la Première Commission pour trouver d'autres solutions constructives.

Les programmes nucléaires de la République démocratique populaire de Corée continuent de poser une terrible menace pour la paix et la sécurité régionales et un défi sans précédent pour le régime international de non-prolifération. En plus des deux essais nucléaires auxquels elle a procédé en 2006 et en 2009 et de la découverte de son site d'enrichissement de l'uranium à Yongbyon en 2010, la République populaire démocratique de Corée a lancé un missile de longue portée en avril de cette année. Il s'agit d'une violation flagrante de la résolution 1874 (2009), qui interdit tout tir recourant à la technologie des missiles balistiques.

Face à cette provocation, le Conseil de sécurité a réaffirmé, à travers une déclaration présidentielle ferme et résolue (S/PRST/2012/13), que la communauté internationale ne tolérerait pas que la République populaire démocratique de Corée continue de développer ses programmes nucléaires et de missiles. Néanmoins, la République populaire démocratique de Corée continue de se dérober à ses obligations et poursuit ses programmes nucléaires, y compris son programme d'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire. L'existence d'un programme d'enrichissement de l'uranium devrait nous préoccuper tous grandement, car il permet à ce pays de continuer à accroître ses capacités nucléaires.

Tout récemment, la République populaire démocratique de Corée n'a eu de cesse d'exprimer à maintes reprises son intention d'étendre ses capacités nucléaires et s'est autoproclamée État doté d'armes nucléaires. En réponse, la communauté internationale a envoyé un message uni et résolu par le biais d'une

résolution adoptée à l'unanimité le 21 septembre pendant la cinquante-sixième session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA. Dans cette résolution, la communauté internationale a réaffirmé que la Corée du Nord ne pouvait pas avoir le statut d'État doté d'armes nucléaires en application du TNP comme l'ont déclaré le Conseil de sécurité de l'ONU dans ses résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) et la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2010 dans son document final (NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)). La République populaire démocratique de Corée doit respecter ses obligations et engagements internationaux en vertu des résolutions du Conseil de sécurité et de la déclaration commune du 19 septembre 2005 faite à l'occasion des pourparlers à six.

En phase avec les efforts déployés par la communauté internationale, mon gouvernement continuera de suivre une approche fondée sur des principes pour résoudre la question nucléaire de la Corée du Nord, en appliquant scrupuleusement les sanctions conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, tout en laissant la porte ouverte au dialogue. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de cesser immédiatement toutes ses activités nucléaires et de prendre des mesures concrètes en vue de la dénucléarisation, ce qui lui donnerait également la possibilité d'améliorer les conditions de vie de sa population. Nous continuerons d'œuvrer étroitement avec les pays concernés pour atteindre l'objectif de la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord.

Au cours de la présente session, le Gouvernement de la République de Corée et le Gouvernement australien présenteront un projet de résolution intitulé « Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites ». La République de Corée, qui assure la présidence du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques en 2012 et 2013, présentera également un projet de résolution sur le Code de conduite de La Haye. Nous demandons à toutes les délégations de se porter coauteur de ces projets de résolution et de leur apporter leur appui sans réserve.

Grâce à l'impulsion des Nations Unies, des avancées encourageantes ont continué d'être enregistrées en matière de désarmement, tant en ce qui concerne la non-prolifération nucléaire que l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il faudra encore du temps et des efforts opiniâtres pour réaliser

cet objectif, mais nous devons poursuivre sur cette voie et recentrer nos efforts pour accomplir des progrès durables. Ma délégation réaffirme son intention et sa volonté d'œuvrer sans relâche pour assurer le succès des travaux de la Première Commission à la présente session et au-delà, en jouant un rôle à la mesure de ses capacités et conforme à l'attachement de notre pays aux efforts multilatéraux de désarmement et de non-prolifération.

M. Shalgham (Libye) (*parle en arabe*) : Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de la Première Commission, et à féliciter également les autres membres du Bureau de leur élection. Je suis sûr que votre sagesse et votre expérience contribueront au succès des travaux de la Commission. Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes et du Groupe des États d'Afrique.

La Libye a réaffirmé à plusieurs reprises son respect à l'égard de tous les engagements souscrits en vertu des instruments internationaux de désarmement concernant les armes de destruction massive et leurs vecteurs. La Libye coopère avec la communauté internationale de manière tout à fait crédible et transparente, à l'appui des efforts régionaux et internationaux en vue de mettre en œuvre les textes et dispositions des conventions et protocoles internationaux et de créer un environnement propice à l'élimination des armes de destruction massive. La Libye a l'intention de revoir sa position vis-à-vis de certains instruments internationaux de désarmement auxquels elle n'est pas encore partie, et elle se prononcera sur ces instruments après l'adoption de la Constitution permanente du pays et la mise en place d'un nouveau gouvernement pleinement légitime.

Le Gouvernement libyen, conscient de la puissance de feu considérable des armes qui sont désormais facilement disponibles dans de nombreuses régions de la Libye à la suite de la guerre menée contre le régime de l'ancien dictateur, encourage ses citoyens à rendre volontairement leurs armes. Le Gouvernement a mis en place un programme de désarmement intégré afin de démobiliser les groupes armés et de les réintégrer dans les différents organes de l'État. Parallèlement, il a pénalisé le port d'armes sans permis et s'emploie à instaurer l'état de droit et à asseoir l'autorité de l'État dans tout le pays. Ce programme est d'ores et déjà mis en œuvre par le Gouvernement et devrait s'achever bientôt.

Concernant les stocks de matériel et d'armes non classiques, les autorités libyennes ont entrepris de les placer dans des lieux sûrs, sous la surveillance des nouvelles autorités étatiques, tout en tenant les organisations internationales concernées informées et en agissant en toute transparence. Il est urgent que les États dotés d'armes nucléaires honorent leurs engagements, comme le stipulent l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les documents finaux de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, les 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen de 2000, et le plan d'action énoncé dans le Document final de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)).

L'imposition de mesures de contrôle sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la politisation de cette question, ainsi que le manque de sérieux accordé à la question de la non-prolifération des armes de destruction massive, ou encore l'incapacité de mettre en place des mécanismes vérifiables et transparents ou de fixer des échéances pour l'élimination totale de ces stocks d'armes, sont autant d'échecs qui accentuent l'inquiétude des populations quant aux perspectives d'avenir de l'humanité. C'est pourquoi, mon pays, la Libye, est favorable à l'adoption d'un instrument international juridiquement contraignant et non soumis à conditions pour garantir la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. Ces garanties contribueraient indiscutablement à mettre en œuvre les dispositions du TNP et à préserver les États non dotés d'armes nucléaires du danger que ces armes soient employées contre eux.

La Libye appuie les efforts internationaux en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, car ces zones constituent un pas dans la direction de l'élimination de ces armes et du danger qu'elles représentent pour le monde. À cet égard, mon pays appelle le Secrétaire général, les États dépositaires du TNP, les groupes régionaux et les pays possédant une forte influence à déployer des efforts pour encourager tous les États concernés à participer de façon sincère et constructive à la conférence de 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous réaffirmons l'importance de la tenue et du succès de la conférence

en décembre prochain, car elle est essentielle si nous voulons consolider la sécurité, la stabilité ainsi que la paix et la sécurité internationales, et instaurer la confiance entre les peuples de la région. La Libye souligne combien il importe de renforcer la sécurité et la coopération dans la région du bassin méditerranéen. Nous soutenons les efforts destinés à faire de cette région un « lac de paix » et une passerelle pour la coopération internationale dans tous les domaines.

En ce qui concerne les armes classiques, la Libye espère que la question sera traitée en prenant pleinement en considération les particularités de chaque région et de chaque État, et notamment leurs besoins en termes de sécurité et de défense. Parmi les principes qui doivent être pris en compte, il y a le droit des États à la légitime défense, à l'unité et à l'intégrité territoriale, à la résistance contre l'occupation et à l'autodétermination. En outre, il faut éviter le double poids de deux mesures et l'imposition de conditions préalables arbitraires, politiques ou autres, visant à exercer des pressions ou un chantage politique.

La Libye tient à souligner l'importance de la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et la nécessité de continuer de faire fond sur les résultats déjà obtenus pour mettre en œuvre ce programme.

Enfin, la Libye insiste sur le fait que la coopération multilatérale et une sérieuse volonté politique sont deux éléments essentiels pour avancer avec efficacité en vue d'atteindre les objectifs de désarmement en posant les fondements de la stabilité et de la confiance partout dans le monde, afin d'assurer à tous les peuples développement, prospérité et bien-être.

M^{me} Ribeiro Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Je donnerai lecture d'une version abrégée de la déclaration du Brésil. Le texte complet sera distribué dans la salle de conférence.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission et à vous assurer de notre soutien. Nous ne doutons pas que votre expérience et vos compétences dans le domaine diplomatique vous permettront de diriger nos travaux avec efficacité durant les quatre prochaines semaines. Votre nomination témoigne également de la reconnaissance de l'engagement de longue date de l'Indonésie et de son rôle moteur dans la promotion des efforts multilatéraux de désarmement. Nous saisissons

également cette occasion pour remercier M^{me} Angela Kane de sa déclaration d'ouverture et de son action en tant que Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Le Brésil s'associe pleinement aux déclarations prononcées par le représentant du Chili au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et par le représentant de la Suède au nom de la Coalition pour un nouvel agenda. Comme les années précédentes, la Coalition présentera un projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Les délégations du Brésil et de la Nouvelle-Zélande présenteront également un projet de résolution sur une zone exempte d'armes nucléaires dans l'hémisphère Sud et dans les zones adjacentes. Nous ne doutons pas que les délégations apporteront un appui considérable à ces projets de résolution, comme elles l'ont fait aux précédentes sessions de la Première Commission.

Le désarmement nucléaire reste une priorité de premier ordre pour le Brésil. Dans le débat général de cette année, la Présidente brésilienne, Dilma Rousseff, a souligné

« l'existence d'immenses arsenaux qui, outre la menace qu'ils font peser sur toute l'humanité, exacerbent les tensions et entravent les efforts de paix. » (*A/67/PV.6, p. 10*).

À cet égard, nous saluons le récent article du Secrétaire général intitulé « Le monde est surarmé et la paix, sous-financée » dans lequel il indique que les énormes dépenses militaires et les nouveaux investissements pour moderniser les armes nucléaires, qui représenteraient au moins 4,6 milliards par jour, continuent de refléter des modèles difficiles à justifier dans un monde d'après guerre froide. Tout en montrant que les armes nucléaires ne peuvent rien contre les menaces actuelles à la paix et à la sécurité internationales, en plus du fait qu'elles poussent à leur prolifération, le Secrétaire général propose de réduire radicalement les dépenses consacrées aux armes nucléaires et d'investir à la place dans le développement économique et social. Le Brésil souscrit totalement à ses propos.

Plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et plus de 20 ans après la fin de la guerre froide, il est inacceptable que des milliers d'armes nucléaires existent toujours, qu'elles ne cessent d'être

modernisées, dans le cadre d'une doctrine militaire, et qu'elles soient maintenues aux mêmes niveaux de capacité opérationnelle. Le Brésil est préoccupé par les tentatives répétées visant à justifier la possession d'armes nucléaires, soit pour maintenir des niveaux minimums de sécurité, soit pour garantir le prétendu niveau de sécurité non diminuée ou pour assurer une hypothétique stabilité stratégique. De tels concepts sont aussi dépassés que les armes nucléaires.

Bien que l'aspect du régime du TNP concernant la prolifération horizontale des armes nucléaires donne d'assez bons résultats, l'autre aspect de l'accord, le désarmement nucléaire, n'est toujours pas suffisamment respecté. Le moment est venu pour les États dotés de l'arme nucléaire d'appliquer les mesures liées au désarmement nucléaire qu'ils se sont engagés à prendre au titre du Traité, conformément aux plans d'action convenus aux conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000 et en 2010. La crédibilité et l'efficacité du régime sont tributaires du respect, par tous les États, des obligations qui leur incombent au titre du TNP.

Parallèlement au désarmement nucléaire, il est dans l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires de recevoir des garanties de sécurité juridiquement contraignantes de la part des États dotés de ces armes pour les protéger contre le recours à la menace ou à l'emploi de ces armes. Le Brésil est extrêmement attaché à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Le Traité de Tlatelolco est le premier document par lequel les États ont clairement rejeté les armes nucléaires en tant qu'armes de choix dans le cadre de leurs relations internationales. De même, l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires est un autre exemple d'initiative régionale efficace dans le domaine nucléaire.

Fermement attaché au TNP et aux obligations définies dans ce Traité, le Brésil attache une très grande importance aux décisions prises dans le cadre des conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment la décision prise en 2010 de convoquer une conférence en 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le Brésil est convaincu que l'organisation d'une telle conférence deviendra un élément essentiel du régime du TNP et du cycle d'examen actuel. Nous demandons à tous les pays de la région de participer à cette conférence, qui

pourrait marquer le début d'un processus prometteur visant à promouvoir des mesures de confiance entre les États voisins. Même s'il n'ignore pas les particularités du Moyen-Orient qui pourraient appeler des ajustements adéquats, le Brésil est prêt à partager ses expériences aussi bien en ce qui concerne le Traité de Tlatelolco que l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires.

Le Brésil est pleinement attaché à l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires et aux efforts internationaux visant à empêcher des acteurs non étatiques d'avoir accès à ces armes et aux matières et technologies connexes. Tout en étant convaincu que tous les États doivent renforcer les contrôles des matières nucléaires et connexes au niveau national, le Brésil estime que seule l'élimination totale des armes nucléaires permettra de s'assurer que ces armes ne tombent jamais entre les mains d'acteurs non étatiques.

Nous déplorons que, 16 ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous nous félicitons de la récente ratification de ce Traité par le Guatemala et l'Indonésie, et nous appelons de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux énumérés à l'annexe 2, à le signer ou à le ratifier le plus rapidement possible.

Le Brésil s'associe à l'appel de la communauté internationale à l'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Les débats sur cette question montrent toutefois que les véritables difficultés ne sont pas liées à des questions de procédure, mais à des questions de fond. Compte tenu des grandes quantités de plutonium et d'uranium fortement enrichi qui existent dans certains pays – suffisamment pour produire des armes pendant encore plusieurs siècles – on peut se demander quelle est la valeur ajoutée d'un traité qui ne tient pas compte de la question des stocks ou des matières qui existent déjà. Pour répondre pleinement à ces attentes, le Brésil pense que la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles doit faire partie d'un cadre juridique plus général, celui d'une convention sur les armes nucléaires, mis sur le même plan que d'autres instruments visant l'élimination totale des armes nucléaires dans des délais précis mais réalistes.

Tout cela nous amène à la conclusion que la Conférence du désarmement devrait être prête à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire. Les raisons de l'impasse dans laquelle se trouve la

Conférence sont manifestement politiques et ne sont pas liées à des questions institutionnelles ou de procédure. Tout effort visant à la réformer doit considérer le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement dans son ensemble et pas seulement la Conférence. C'est pourquoi nous sommes opposés à l'idée d'adresser un ultimatum à la Conférence et sommes favorables à l'organisation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, dont cette année marque le quinzième anniversaire, est un exemple clair de l'efficacité du multilatéralisme dans la promotion du désarmement et de la non-prolifération. Nous nous félicitons de l'accord conclu en décembre 2011 qui définit un cadre adéquat pour mener à terme la destruction des arsenaux chimiques restants tout en préservant l'intégrité de la Convention et la crédibilité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'adhésion à cette Convention est désormais quasiment universelle. Le Brésil encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à cette Convention sans plus tarder ou à la ratifier. S'agissant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le Brésil salue les résultats obtenus à la dernière Conférence d'examen de cette Convention, qui a tracé les grandes lignes de la prochaine période intersessions, en mettant l'accent sur la coopération internationale, les avancées scientifiques et technologiques et la mise en œuvre au niveau national.

Contrairement aux armes de destruction massive, les armes classiques ne posent pas de menace imminente à la survie de l'humanité. Cependant, la prolifération incontrôlée et l'utilisation irresponsable de ces armes continuent de faire payer un coût humain inacceptable dans différentes régions du monde. Dans ce contexte, nous avons été déçus que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en juillet, s'achève sans qu'un projet de traité final ait été adopté. Toutefois, nous constatons avec satisfaction qu'une mobilisation fort opportune s'est opérée pour que la Première Commission se prononce sur une nouvelle convocation de la Conférence. Le Brésil appuie pleinement cette initiative.

La deuxième cause de déception remonte à la fin de l'année 2011, lorsque, dans le contexte de la Convention sur les armes inhumaines, les efforts

sérieux en faveur de l'adoption d'un accord multilatéral sur les armes à sous-munitions ont été annihilés par la position inflexible de certaines délégations. Le résultat est que, du moins dans un avenir proche, d'importantes quantités de ces armes – en particulier les arsenaux les plus anciens – vont être conservées et continueront d'être utilisées et transférées sans réglementation d'aucune sorte.

Cela étant, nous devons aussi reconnaître que des progrès ont été accomplis dans le domaine des armes classiques, avec notamment la conclusion fructueuse de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les avancées vers l'interdiction des mines antipersonnel en vertu de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

Réserver l'espace à des fins exclusivement pacifiques demeure une priorité importante pour le Brésil. Il est préoccupant de constater que, bien que la communauté internationale reconnaisse de plus en plus la nécessité de promouvoir la confiance entre les nations dans le cadre des activités spatiales, le caractère urgent de l'adoption de cadres juridiquement contraignants dans ce domaine continue de se heurter à une forte résistance ou à l'indifférence. Certains États considèrent que la meilleure approche consiste à approuver un certain nombre d'engagements politiques volontaires. Le Brésil estime que nous pouvons et devons faire plus.

La nécessité de prendre des engagements juridiques est également bien réelle pour ce qui est de préserver la sécurité des systèmes mondiaux d'information et de télécommunications. Les intérêts de la communauté internationale tout entière reposent sur la conclusion d'accords de coopération efficaces et équilibrés.

Pour terminer, je renouvelle le plein attachement du Brésil aux travaux de la Première Commission alors que nous nous efforçons de promouvoir un monde exempt d'armes de destruction massive, sur la base d'une approche concertée. L'ONU et ses organes, notamment la présente Commission, ont un rôle fondamental à jouer dans la poursuite de cet objectif.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Il me plaît tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la tête de cette importante commission. Nous sommes certains que votre vaste

expérience nous guidera vers une conclusion fructueuse de nos travaux. Je remercie également M^{me} Angela Kane, Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de la déclaration détaillée qu'elle a faite à l'ouverture des travaux de la Commission (voir A/C.1/67/PV.3). Je m'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Égypte au nom de la Ligue des États arabes. Je puis assurer les membres de la Commission que la délégation soudanaise contribuera de manière efficace et positive à ses travaux.

La présente session de la Première Commission intervient à un moment où le monde entier attend avec intérêt la tenue d'une conférence spéciale en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive dans la région du Moyen-Orient, en application du plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). Nous saluons les efforts déployés pour préparer la convocation de la conférence de 2012 devant aboutir à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, et nous nous félicitons que la Finlande ait été choisie comme pays hôte de cette conférence.

Nous soulignons l'importance que revêt la participation de tous les pays du Moyen-Orient à cette conférence, conformément au plan d'action adopté dans le document final de la Conférence d'examen de 2010. Nous prions la communauté internationale d'appuyer tous les efforts qui visent à assurer le succès de la conférence, des résultats tangibles et la création de mécanismes de mise en œuvre et de suivi clairs, sur la base d'un calendrier contraignant, afin de faire en sorte qu'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive soit créée au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe de veiller à ce que tous les sites nucléaires situés dans la région du Moyen-Orient soient soumis au régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, ce qui suppose inévitablement qu'Israël participe et adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous rappelons que les événements survenus à l'échelle régionale et internationale, en particulier au Moyen-Orient, montrent clairement que le seul moyen de consolider la sécurité internationale est de mettre en œuvre les accords multilatéraux et, donc, de convoquer en priorité une conférence spéciale sur le Moyen-Orient.

Le Soudan est un partenaire véritable dans les efforts internationaux de désarmement. Nous avons été parmi les premiers États à adhérer aux accords, instruments et traités internationaux en la matière, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons participé également aux efforts ayant conduit à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique en vertu du Traité de Pelindaba et à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que nous avons signé en 2004 après avoir pris part à Vienne à un atelier sur les objectifs du Traité et de son Organisation et sur les méthodes de travail du Centre international de données.

Nous rappelons également qu'en 2004, Khartoum a accueilli la première réunion des organisations nationales africaines chargées de la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques, fort de l'intérêt que le Soudan attache à l'universalisation de cette Convention et à sa pleine mise en œuvre. La Conférence a approuvé des recommandations importantes, telles que la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Afrique et le fait que seules des utilisations pacifiques de substances chimiques devraient être autorisées en Afrique. En même temps, les droits des États Membres d'utiliser des composantes chimiques et nucléaires dans les installations scientifiques et techniques pour le développement et à des fins pacifiques ne doivent pas être restreints.

L'une des préoccupations les plus pressantes du Soudan, comme de tous les États, en particulier ceux de notre région et d'autres États africains, est la question des armes légères et de petit calibre. Comme beaucoup d'autres États à travers le monde, mon pays a été touché par ce problème. Dans la plupart des cas, il est lié à la situation économique et est aggravé par des phénomènes naturels, tels que les changements climatiques, la désertification et la sécheresse, ainsi que par la concurrence intense entourant les sources d'eau et les pâturages. En conséquence, le port d'armes est devenu une coutume et un mode de comportement qui affecte davantage les communautés de notre région qui veulent afficher leur pouvoir. Il est donc devenu très difficile de désarmer la population et de contrôler la possession de ces armes légères et de petit calibre. Je le répète, il est devenu très difficile de retirer ces armes aux tribus.

Le Soudan est conscient des menaces posées par une telle conduite et de la nécessité d'éliminer ces dangers. C'est pourquoi nous avons pris une part active

à tous les forums internationaux et régionaux pertinents. Nous menons également des efforts nationaux par le biais de notre Bureau national pour les armes légères et de petit calibre, car nous estimons qu'il existe un lien étroit entre la prolifération de ces armes et la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de stupéfiants.

À cet égard, le Soudan a entrepris des travaux et des efforts multiples dans le cadre de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes et au travers de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. En avril, nous avons organisé un atelier régional sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. De plus, le Soudan est engagé dans des efforts bilatéraux avec les États voisins pour démarquer les frontières, assurer leur surveillance et procéder à un contrôle douanier.

En rendant compte de ces efforts, nous profitons également de cette occasion pour réaffirmer que la lutte contre la prolifération de ces armes doit également être le résultat des efforts déployés par les principaux pays producteurs. Ces pays ne devraient donc pas exporter ces armes au profit d'individus, de groupes ou d'acteurs non étatiques, afin de garantir que ces armes ne tombent pas entre les mains de ces groupes ou individus sans réglementations ni contrôles appropriés. Nous réaffirmons l'importance de garantir qu'un appui, notamment d'ordre technique, soit fourni aux pays touchés par de tels phénomènes, conformément à la section II du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Au niveau régional, le Soudan a déjà beaucoup fait pour ce qui est de la mise en œuvre du Programme d'action. Nous avons déjà mis en place les organes nécessaires à son application et à son suivi. Nous avons également établi un bureau de liaison national sous l'égide du Ministre de l'intérieur, désigné comme point focal pour la mise en œuvre du Programme d'action et des politiques, plans et stratégies nationaux au niveau central. Nous avons également mis en place un groupe de travail interministériel qui réunit les différents organismes chargés de la mise en œuvre.

Par ailleurs, nous avons également établi des bureaux dans les divers gouvernorats du Soudan afin de lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre dans le cadre d'un plan qui a été élaboré et sera mis en œuvre au cours des cinq prochaines années.

Les principaux objectifs du plan sont la coordination avec le Programme d'action des Nations Unies afin d'assurer l'harmonie de la législation nationale avec le Programme, la numérisation des registres d'armes afin d'assurer un contrôle efficace des armes détenues par les Forces armées nationales soudanaises, ainsi que des examens périodiques des registres d'armes légères et de petit calibre pour lesquelles un permis a été délivré à certains civils, conformément aux lois pertinentes en vigueur. Ce plan quinquennal attache également une grande importance à la sensibilisation et à l'éducation civique sur les menaces posées par les armes légères et de petit calibre. En outre, il renforce les capacités des organes de surveillance et de contrôle.

Enfin, nous sommes tous absolument d'accord que la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement de 2006 indique clairement l'existence d'un lien intrinsèque entre développement et conflits armés. Cela doit être pris en compte lorsque le Conseil de sécurité examine les conflits dans les pays en développement.

Cela s'applique également lorsque le Conseil doit décider s'il convient de déployer une mission de maintien de la paix ou une mission de consolidation de la paix dans un pays.

Au lendemain d'un conflit, il faut exécuter des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et dans ce contexte, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'une de ces grandes causes est liée au développement, qui est le dénominateur commun de la plupart des conflits actuels. Le conflit au Darfour, qui a été réglé après la signature et l'entrée en vigueur du Document de Doha pour la paix au Darfour, illustre les liens étroits qui existent entre ces divers facteurs. L'absence de développement, la sécheresse et la désertification peuvent alimenter les rivalités entre les communautés pastorales et agricoles au sujet des ressources en eau et des pâturages. En conséquence, les membres de ces communautés peuvent essayer d'acquérir des armes légères et de petit calibre.

Pour terminer, nous espérons que l'approche suivie par le groupe de travail s'attaquera aux causes profondes, et pas seulement aux symptômes, afin d'établir les raisons de la prolifération de ces armes au sein de divers groupes et parmi les individus.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) :
Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la

présidence de la Première Commission et vous assurer de la pleine coopération de la délégation argentine dans le cadre de nos travaux au cours des deux prochains mois.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la délégation chilienne au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et voudrait simplement faire quelques observations supplémentaires. La version complète de ma déclaration sera distribuée par écrit.

La République argentine a toujours accordé la plus haute priorité à la question du désarmement nucléaire et a consenti des efforts importants dans ce domaine, ce qui témoigne de son engagement sans équivoque et durable pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Parallèlement, l'Argentine a également mené un programme nucléaire vigoureux à des fins exclusivement pacifiques, grâce auquel elle produit, utilise et exporte de l'énergie nucléaire, dans le plus strict respect des normes énoncées dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Cela fait plus de 60 ans que l'Argentine mène ces activités nucléaires pacifiques, dans le respect des normes de sécurité les plus élevées. Mon pays a été le premier pays latino-américain à se doter d'une centrale nucléaire et vient d'ouvrir sa troisième centrale de ce type.

L'Argentine réaffirme son appui à toutes les mesures qui favorisent l'élimination complète des armes nucléaires sur la base des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérification qui doivent guider les initiatives de désarmement nucléaire. En tant qu'État partie à la première zone exempte d'armes nucléaires à avoir été créée dans une zone densément peuplée du monde, nous appelons une nouvelle fois les États qui ont fait des déclarations interprétatives sur les protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco à les retirer, conformément à l'objectif du Traité.

En ce qui concerne le processus de réflexion visant à déterminer les raisons de l'impasse dans laquelle se trouvent la Conférence du désarmement et les autres mécanismes de désarmement des Nations Unies, il est clair que les difficultés que rencontre la Conférence du désarmement pour reprendre ses travaux de fond sont essentiellement extérieures à cette instance et que, même s'il est possible d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence, une volonté politique

renouvelée est indispensable pour réaliser des progrès concrets.

L'Argentine se félicite de l'adoption d'un programme de travail pour le cycle de trois ans de la Commission du désarmement, prévoyant notamment l'examen de deux questions de fond. À ce stade, je voudrais rendre hommage au Président de la Commission, M. Enrique Roman-Morey, pour ses efforts qui ont permis d'atteindre ces résultats. À cet égard, l'Argentine estime que les États doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Commission puisse mener ses travaux efficacement et adopter des recommandations sur les deux questions de fond.

Dans le domaine des armes classiques, l'Argentine se félicite des résultats positifs obtenus à la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. À cet égard, je voudrais souligner l'importance d'une démarche tenant compte des spécificités et de l'âge dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action. L'adoption d'un calendrier des réunions pour le cycle 2012-2018 permettra de distinguer clairement les mandats des divers types de réunions et de choisir des sujets précis pour une plus grande efficacité des travaux.

La communauté internationale s'accorde à reconnaître la nécessité de disposer d'un instrument international établissant des normes communes au niveau mondial permettant d'identifier les facteurs et les circonstances dont les États doivent tenir compte lorsqu'ils autorisent le transfert d'armes classiques, afin d'éviter leur détournement vers des parties ou à des fins non autorisées par le droit international.

À cet égard, mon pays estime qu'il importe de mener à bien les travaux de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes et d'adopter un traité dans le cadre des Nations Unies. Avec d'autres coauteurs, l'Argentine va présenter un projet de résolution relatif au traité sur le commerce des armes et œuvrera dans le cadre d'un processus multilatéral, ouvert et transparent, pour atteindre cet objectif. Sur ce point, ma délégation estime qu'un traité robuste et efficace sur le commerce des armes compléterait les dispositions du Programme d'action relatives au contrôle des transferts internationaux.

Comme à son habitude, au cours de la présente session, l'Argentine présentera un projet de résolution relatif à l'information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, dont l'objectif principal est d'encourager l'adoption de mesures visant à renforcer la confiance dans le domaine des armes classiques, d'encourager le dialogue dans ce domaine et d'améliorer les connaissances sur les mesures en vigueur dans divers cadres grâce à la communication d'informations à titre volontaire.

En 2011, pour la première fois, le Secrétaire général a soumis un rapport sur le sujet (A/66/176), dans lequel il présente une analyse statistique des informations communiquées par les États Membres entre 2005 et 2011. Parmi ses conclusions et recommandations, le rapport souligne que les informations fournies par les États donnent à penser que les mesures de confiance prises dans le domaine des armes classiques peuvent contribuer de façon importante au renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Il reconnaît également que la plupart des mesures de confiance que les États Membres ont mentionnées dans leurs rapports ont été convenues dans le cadre régional, sous-régional ou bilatéral. À cet égard, il indique que la grande variété de ces mesures montre combien il importe de les adapter aux préoccupations de sécurité particulières des États d'une même région ou sous-région.

Ma délégation espère que le projet de résolution sur cette question pourra être adopté sans être mis au voix, comme lors des sessions précédentes.

Pour finir, je voudrais une fois encore assurer les membres qu'ils peuvent compter sur la pleine coopération de la délégation argentine dans la promotion d'un dialogue ouvert permettant de parvenir aux accords nécessaires afin que la présente session de la Première Commission soit couronnée de succès.

M. Motanyane (Lesotho) (*parle en anglais*) : Bien des choses ont été dites sur vos compétences, Monsieur le Président. Il me reste donc à vous féliciter de votre accession fort méritée à la présidence de la Première Commission et à vous assurer du plein soutien de ma délégation. Je félicite également les membres du Bureau de leur élection.

Je m'associe aux déclarations faites à la 2^e séance par les représentants de l'Iran et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique. Je voudrais

donc concentrer mon attention sur les quelques questions qui sont très importantes aux yeux de ma délégation.

L'ONU a été créée principalement pour maintenir la paix et la sécurité internationales, et, depuis sa création, elle œuvre sans relâche en vue d'atteindre cet objectif. Le désarmement est au cœur de ses activités depuis 67 ans. Cependant, l'objectif d'un monde pacifique – un monde dans lequel l'humanité peut vivre sans craindre la destruction résultant de l'utilisation d'armes de destruction massive – ne cesse de s'éloigner.

De nombreux pays possèdent encore de grandes quantités d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Certains modernisent régulièrement leurs arsenaux, tandis que d'autres se livrent à des activités de prolifération. Les armes classiques et les armes légères et de petit calibre font encore aujourd'hui des ravages dans de nombreuses sociétés. Tout cela nous montre que le défi que nous devons relever dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale est gigantesque et complexe.

Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, il y a eu une intense activité dans le domaine du désarmement. De nombreuses conférences et réunions ont été organisées dans le but de faire avancer le programme de désarmement. Certaines de ces réunions ont été un succès, tandis que d'autres n'ont pas donné les résultats escomptés. La soixante-septième session doit être l'heure de faire les comptes. Nous devons trouver les moyens de consolider les acquis et nous mettre tous d'accord sur la feuille de route pour la paix et la sécurité mondiales dans un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

La possession d'armes nucléaires non seulement bafoue l'esprit de la Charte des Nations Unies, mais exacerbe en outre les différends et conflits internationaux. Tant que ces armes ne seront pas totalement éliminées, le monde ne sera jamais en paix avec lui-même.

À notre avis, la voie du désarmement nucléaire mondial commence avec l'engagement total de la part de tous d'appliquer intégralement et de manière effective le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le TNP limite la prolifération des armes nucléaires et permet d'empêcher que ces armes ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques. Les États dotés d'armes nucléaires ont pris certains engagements contraignants en vertu du TNP, et ces engagements doivent être honorés. Nous demandons

à ces États de rester fidèles à ces engagements et de s'employer à éliminer entièrement leurs arsenaux nucléaires de manière vérifiable. Cet appel est plus urgent que jamais si nous voulons préserver l'intégrité du régime du TNP. En effet, il est évident que l'idée de posséder des armes nucléaires comme moyen de dissuasion est inappropriée. Cela ne fait qu'encourager les autres à poursuivre des programmes d'armes nucléaires, ce qui provoque des tensions et menace la paix et la sécurité internationales.

Il importe de mettre pleinement en œuvre les documents finals de la Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol. I)). À cet égard, je tiens à souligner qu'une région du Moyen-Orient exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive doit être notre priorité. Le Lesotho continuera d'appuyer tous les efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre instrument de référence en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'entrée en vigueur rapide de cet instrument est d'une importance cruciale. Il va sans dire qu'en l'absence d'essais d'armes nucléaires, nul n'est besoin de fabriquer ou de moderniser ces armes. Nous tenons à féliciter les États Membres ayant récemment ratifié le TICE, y compris votre pays, Monsieur le Président. Nous appelons les autres pays, en particulier les États visés à l'annexe 2, à envisager de ratifier le Traité sans plus tarder.

Depuis 2010, on n'a de cesse, dans de nombreux milieux, de demander la revitalisation du mécanisme du désarmement, en particulier de la Conférence du désarmement. L'importance de la Conférence en tant qu'instance multilatérale principale, mais pas exclusive, pour les négociations sur le désarmement est incontestable. Cependant, la situation actuelle dans cet organe n'est pas viable. La paralysie qui caractérise la Conférence depuis plus de 15 ans inquiète profondément ma délégation. Nous exhortons la Conférence à adopter d'urgence un programme de travail équilibré qui reflète les réalités actuelles dans le domaine du désarmement et à entamer des négociations en conséquence.

Par ailleurs, nous appelons à réfléchir aux moyens d'entreprendre un examen approfondi du fonctionnement de la Conférence du désarmement, notamment d'étudier la possibilité de charger un groupe de personnalités

éminentes de réfléchir aux moyens de restructurer cet organe. Une Conférence du désarmement transparente et accessible à tous nous redonnera assurément confiance dans l'idée que l'objectif d'un désarmement complet ne saurait rester pour toujours une illusion.

Les armes légères et de petit calibre demeurent un problème chronique depuis trop longtemps. Elles favorisent les conflits et le trafic de drogue et sont responsables de dizaines de décès d'innocents, dont des femmes et des enfants, et ce quotidiennement. Le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a suscité un nouvel espoir d'une volonté politique renouvelée de lutter contre le commerce illicite endémique des armes légères et de petit calibre. Maintenons notre détermination à mettre en œuvre le document final de la Conférence d'examen. L'esprit qui a prévalu à la Conférence doit rester une source d'inspiration alors nous entamons des négociations dans d'autres instances chargées du désarmement.

La paix et la sécurité durables continueront de nous échapper tant qu'il n'existera pas d'instrument juridiquement contraignant pour réglementer le commerce mondial des armes classiques et leurs transferts. Le fait que la communauté internationale ne soit pas parvenue, il y a moins de trois mois, à conclure un traité sur le commerce des armes solide et juridiquement contraignant constitue un revers considérable en matière de désarmement. Néanmoins, tout n'est pas perdu. Les négociations ont montré que les États Membres appuient largement un traité sur le commerce des armes qui tienne compte des besoins légitimes des États parties en matière de sécurité.

Le fait qu'un traité n'a pas pu être conclu en juillet est peut-être un mal pour un bien. Nous avons maintenant l'occasion de négocier un meilleur traité encore plus solide. Nous devons redoubler d'efforts à la soixante-septième session pour atteindre cet objectif. Le Lesotho appuiera tous les efforts visant à relancer le processus relatif au traité sur le commerce des armes dans un cadre multilatéral.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que les peuples du monde comptent sur l'ONU pour défendre leurs intérêts en matière de sécurité et faire avancer le programme de désarmement. C'est en recherchant un véritable multilatéralisme que les aspirations à un monde pacifique, prospère et sûr pour les générations

futures pourront être réalisées. Engageons-nous à œuvrer à la réalisation de cet objectif.

M. Pham Vinh Quang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je tiens tout d'abord à vous adresser, Monsieur le Président, nos plus vives félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Ma délégation est très heureuse de vous voir, vous un représentant de l'Indonésie, un collègue de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), présider cette Commission importante. Je suis fermement convaincu que sous votre direction compétente et grâce à votre grande expérience des affaires multilatérales, en particulier en matière de désarmement, la session de cette année sera couronnée de succès. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la 2^e séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration prononcée à la 3^e séance par le représentant du Myanmar au nom de l'ASEAN.

Nous entamons les débats de cette année alors que les incertitudes sur le plan stratégique sont de plus en plus nombreuses. Les tensions et les conflits régionaux, combinés aux graves répercussions de la crise économique mondiale actuelle, à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques, suscitent de nouvelles préoccupations en matière de sécurité auxquelles la communauté internationale devra répondre de manière collective. Le monde attend des progrès dans le domaine du désarmement, et les nouveaux espoirs de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires n'ont pas donné de résultats notables, malgré les efforts incessants déployés à cet effet depuis des années par les États Membres de l'ONU et des organisations internationales et régionales.

Tout en saluant l'adoption du rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 sur les travaux de sa première session (NPT/CONF.2015/PC.I/14) et le succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous attendons toujours avec impatience des résultats concrets sur les questions essentielles en matière de désarmement. Nous devons également absolument réaffirmer notre engagement en faveur du désarmement et intensifier les négociations

multilatérales dans ce domaine pour nous rapprocher de l'objectif d'un monde libéré du fléau des guerres et des conflits.

Le Viet Nam, qui a connu et considérablement souffert des conflits et de l'emploi cruel d'armes, sait par expérience que le désarmement général et complet est absolument nécessaire. Notre position de principe consiste donc à appuyer les efforts internationaux visant cet objectif, en accordant la priorité au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Nous sommes partie à tous les principaux traités multilatéraux interdisant les armes de destruction massive et un membre actif de nombreux organes de l'ONU chargés de la question du désarmement.

Il faut continuer d'accorder la plus haute priorité au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pièce maîtresse du régime mondial de non-prolifération de ces armes. Il faut promouvoir de manière équilibrée et satisfaisante les trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération nucléaire et utilisation des technologies nucléaires à des fins pacifiques –, y compris par la mise en œuvre du plan d'action en 64 points adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)).

À cet égard, nous saluons les progrès réalisés récemment, notamment le succès du deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire, tenu en République de Corée, et de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015. Nous saluons également le rôle de facilitateur que continue de jouer l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre de la mise en œuvre du TNP, en fournissant notamment une assistance technique aux États en ce qui concerne les garanties et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Tout en réaffirmant notre attachement aux instruments existants dans le domaine du désarmement, nous devons nous attaquer de front aux questions graves en suspens, y compris l'ouverture de négociations sur des accords juridiquement contraignants pour donner des garanties de sécurité aux États non dotés de l'arme nucléaire et envisager un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

En attendant le désarmement total des armes nucléaires, il est essentiel d'imposer un moratoire sur les essais nucléaires et d'empêcher ainsi la modernisation de ces armes. Ces mesures servent l'objectif du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Le Traité doit donc entrer en vigueur le plus rapidement possible. Nous nous félicitons que l'Indonésie, le Guatemala et la Guinée aient récemment ratifié le TICE, et nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier dans les meilleurs délais.

Nous partageons l'avis selon lequel la création de zones exemptes d'armes nucléaires et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie sont absolument essentiels à la non-prolifération et au désarmement nucléaires à l'échelle mondiale ainsi qu'à la sécurité internationale. Nous espérons que les négociations entre l'ASEAN et les cinq États dotés de l'arme nucléaire sur le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est donneront des résultats concrets en vue de la signature rapide de cet instrument important pour la sécurité en Asie du Sud-Est. Nous attendons avec intérêt la tenue prochaine de la conférence sur une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, prévue en Finlande en fin d'année.

Tout en accordant la priorité au désarmement nucléaire, nous devrions consacrer des ressources suffisantes à la lutte contre les effets négatifs du commerce international illicite des armes classiques. Nous nous félicitons du succès de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui a réaffirmé notre attachement commun à la mise en œuvre de ce Programme d'action. Nous entendons également participer aux délibérations sur la voie à suivre en vue de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

Une situation explosive en matière de sécurité n'est pas propice à la réalisation de notre objectif final de désarmement général et complet. Nous devons œuvrer de concert pour jeter les bases nécessaires à un climat de paix, de stabilité et de confiance mutuelle qui pourra permettre d'arriver à un compromis et de coopérer. Ce n'est que dans un tel contexte que la revitalisation du mécanisme pour le désarmement sera efficace. Afin de sortir de l'impasse actuelle, la Conférence du

désarmement, l'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement, a simplement besoin d'une plus grande volonté politique, qui lui a permis d'obtenir des résultats au début des années 90.

Cela fait des années que nous n'avons pas réalisé d'avancées majeures en matière de désarmement à l'ONU. Comme le dit le Secrétaire général, « le temps ne joue pas en notre faveur ». Le Viet Nam appuie donc fermement nos efforts collectifs visant à obtenir, en ce moment décisif, des résultats dans ce domaine essentiel à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires et sommes déterminés à œuvrer en coopération étroite avec la Commission pour faire en sorte que la présente session soit un succès.

M^{me} Dagher (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

Vous pouvez être assuré que mon pays vous fournira son appui, ainsi qu'aux membres du Bureau. Nous vous souhaitons plein succès dans vos travaux et dans le cadre des délibérations de la Commission, et ce afin que nous obtenions les meilleurs résultats possibles. Je tiens également à remercier votre prédécesseur et les membres du Bureau de la Commission à la dernière session.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites à la 2^e séance par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes.

Le Liban va citer l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, qui rappelle le désir des pays de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. La paix et la sécurité internationales ne pourront être réalisées en l'absence de la volonté politique et de la détermination internationale nécessaires pour réduire les armements et éliminer totalement les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est l'outil le mieux adapté et le plus représentatif, et il peut permettre de rapprocher les points de vue et d'établir la confiance nécessaire pour œuvrer en commun à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires où il sera impossible que ces armes soient utilisées à des fins terroristes ou à d'autres fins destructrices.

Les armes nucléaires ne sont pas un simple danger temporaire; elles menacent l'humanité tout entière et la civilisation. Le Liban affirme que tous les États ont le droit de développer la recherche et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous appelons à la mise en œuvre de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le traité et la question de sa prorogation (voir NPT/CONF.1995/32 (Part I, annexe)) en vue d'instaurer une zone exempte d'armes nucléaires ainsi que d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, dans le cadre d'une vision globale sur les plans régional et mondial et sans politique du deux poids, deux mesures. Le Liban réitère la nécessité de tenir la conférence d'Helsinki à la date prévue avec la participation de toutes les parties concernées.

Le Liban rappelle à la Commission qu'Israël est le seul État de la région qui n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il exhorte donc la communauté internationale à faire pression sur Israël afin qu'il soumette toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre la menace ou l'emploi de ces armes, et elle est la seule garantie qui permettra de réaliser une paix, une sécurité et une stabilité globales, totales et durables dans le monde et dans la région.

Le Liban se félicite de la déclaration commune sur la dimension humanitaire que revêt le désarmement nucléaire, qui a été adoptée par 16 États parties au TNP durant les travaux du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2015, lequel s'est réuni en mai dernier à Vienne. Nous nous félicitons de la ratification par l'Indonésie du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et nous appelons tous les États parties au Traité à honorer leurs engagements.

Le Liban affirme que tous les pays ont le droit de se défendre, de posséder des armes, d'en produire et d'en exporter. Cependant, il est nécessaire que nous conjuguions nos efforts en vue de créer un traité international qui permettra de contrôler le commerce des armes. Nous regrettons qu'un consensus n'ait pas été dégagé en juillet dernier, et nous appelons toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts dans ce cadre afin d'obtenir des résultats positifs dans ce domaine.

Le Liban se félicite du consensus obtenu durant la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, mais également de la contribution personnelle de la Présidente de la Conférence, la Représentante permanente du Nigéria, M^{me} Joy Ogwu, qui a joué un rôle si important dans la réussite des délibérations et la progression vers la maîtrise des armements et une meilleure organisation dans ce domaine.

Je ne peux que rappeler que le Liban appelle à un éveil des consciences et à une intensification des efforts communs afin de limiter les armements et de créer un monde exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Nous affirmons cela à la lumière de notre expérience difficile, car nous avons énormément souffert sous la menace terrestre, aérienne et maritime constante que fait peser Israël. L'agression israélienne a laissé dans son sillage des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel. Nous cherchons, avec le concours des États amis et des organismes des Nations Unies, à remédier aux conséquences de cette agression et à réparer les dégâts qu'elle a causés. Le Liban ne cessera de demander à Israël de compenser les pertes et les dégâts qu'il a subis, et nous espérons que la communauté internationale va nous fournir un appui financier et technique accru pour nous aider à surmonter cette tragédie. Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il fournisse l'intégralité des cartes montrant où il a posé des mines, car ces mines font des victimes innocentes parmi les Libanais qui se rendent sur leurs propriétés pour assurer leur subsistance et vivre dans la dignité.

Pour terminer, Monsieur le Président, je vous souhaite plein succès dans vos travaux. Nous espérons que les efforts que nous déployons au sein de cette Commission se transformeront d'une lutte contre la course aux armements en une course pour la paix, la sécurité et la prospérité de tous les peuples.

M^{me} González-Román (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission. Je vous exprime les meilleurs vœux de ma délégation. Vous pouvez compter sur notre appui pour que les travaux menés durant la soixante-septième session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

L'Espagne souscrit pleinement à la déclaration faite à la 2^e séance au nom de l'Union européenne, et elle souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

Premièrement, je tiens à souligner que, pour l'Espagne, la consolidation de la paix et de la stabilité internationales est un des traits marquants de sa politique étrangère, dans laquelle le désarmement et la non-prolifération jouent un rôle fondamental. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès accomplis dans le domaine nucléaire. Je pense notamment à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'entrée en vigueur du nouvel accord START l'année dernière, qui nous permettent de vivre dans un monde plus sûr.

Ma délégation souhaite appeler l'attention sur le fait que les éléments sur lesquels repose la stratégie de l'Union européenne en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, à laquelle souscrit l'Espagne, sont un multilatéralisme efficace, la prévention et la coopération internationale, ainsi que la confiance et la transparence.

Le TNP demeure l'élément essentiel du régime mondial de non-prolifération nucléaire. Il importe que nous continuions à œuvrer en faveur de son universalisation et à mettre résolument en œuvre le Plan d'action adopté à la Conférence d'examen de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)). L'Espagne se félicite que les travaux préparatoires aient commencé en vue de la Conférence d'examen de 2015, notamment les travaux du Comité préparatoire à Vienne en mai dernier.

Dans ce cadre, l'Espagne appelle à la mise en œuvre de la résolution adoptée à la suite de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous soutenons le travail du facilitateur de la conférence, l'Ambassadeur Laajava de la Finlande. Nous espérons que la conférence aura lieu en 2012, comme prévu. À cet égard, nous nous félicitons du séminaire sur cette question qui aura lieu en novembre 2012 sous les auspices de l'Union européenne, pour donner suite au séminaire de 2011.

La communauté internationale reste confrontée à des défis importants qui mettent en danger la paix et la sécurité internationales et le cadre international de la non-prolifération. Je tiens à exprimer notre

préoccupation face aux programmes nucléaires et de missiles de l'Iran et de la République populaire démocratique de Corée, ainsi qu'au non-respect par la République arabe syrienne de son accord de garanties et à son absence continue de coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Espagne appelle au renforcement et à la revitalisation du régime multilatéral de désarmement et de non-prolifération. L'impasse persistante où se trouve la Conférence du désarmement et l'incapacité à entamer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles continuent à paralyser le mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Le fonctionnement efficace des institutions multilatérales de désarmement garantit notre sécurité collective et la perception individuelle de sa sécurité ne saurait servir d'excuse pour bloquer quelque institution que ce soit. Le consensus, règle de conduite dans des domaines sensibles tels que le désarmement et la non-prolifération, a été conçu de manière à prendre en compte les intérêts de tous au cours du processus de prise de décision, mais l'utiliser comme un droit de veto virtuel revient à en diluer la nature.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre élément fondamental du dispositif de désarmement et de non-prolifération. Encore une fois, nous appelons les États qui ne sont pas encore parties au Traité, en particulier ceux qui figurent à l'annexe 2 du Traité, à le ratifier dès que possible.

Il faut prendre des précautions extrêmes pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes. À cet égard, nous tenons à souligner l'importance du respect des obligations et engagements contractés dans les résolutions 1540 (2004) et 1887 (2009) du Conseil de sécurité. L'Espagne est pleinement attachée aux initiatives telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, le Sommet sur la sécurité nucléaire tenu à Washington, et le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Huit.

Nous tenons également à exprimer notre soutien aux pays qui souhaitent développer leurs capacités nucléaires pacifiques de manière responsable et transparente et dans le respect rigoureux de leurs engagements internationaux. Nous tenons à souligner l'important travail réalisé par l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ce domaine.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, l'Espagne reconnaît l'importance de la Convention sur les armes biologiques. L'Espagne soutient avec enthousiasme les activités qui auront lieu au cours de la période intersessions, convenues lors de la septième Conférence d'examen des Parties à la Convention sur les armes biologiques, en 2011, afin de renforcer les mesures de confiance, ainsi que l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention.

Ma délégation promeut également l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques, et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a tout notre soutien. Nous espérons que la conférence d'examen qui aura lieu en avril 2013 donnera des résultats positifs et imprimera une forte impulsion à la Convention.

En outre, l'Espagne est pleinement engagée dans la négociation d'un traité sur le commerce des armes, et nous soutenons le renouvellement par l'Assemblée générale du mandat pour la poursuite de ces négociations au début de 2013. Bien que la conférence tenue en juillet 2012 n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un texte définitif, nous notons que des progrès significatifs ont été réalisés au cours des négociations qui, nous l'espérons, se concluront avec succès au cours d'une conférence en 2013.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus du document final de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (voir A/CONF.192/2012/RC/4, annexes I et II). Dans ce contexte, l'Espagne continue de favoriser la coopération internationale et la mise en œuvre des meilleures pratiques pour éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en vue d'instaurer un monde plus sûr.

Encore une fois cette année, des résultats positifs ont été obtenus en ce qui concerne la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. L'Espagne est partie à ces conventions auxquelles elle apporte une contribution active. L'excellent état de la Convention sur les armes à sous-munitions était évident lors de la dernière réunion des États parties à Oslo en septembre. La Convention est actuellement le point de référence clé dans la lutte contre ces armes. L'adhésion de 12 autres pays depuis la

deuxième Réunion des États parties illustre les progrès que nous réalisons.

Enfin, de nombreuses questions feront l'objet de discussions à la Première Commission. La délégation espagnole a bon espoir que la Commission, outre qu'elle réaffirmera nos engagements par le biais de notre appui aux résolutions présentées sur une base annuelle, peut être le théâtre de débats ambitieux et, en même temps, se montrer capable d'améliorer ses méthodes de travail afin de renforcer progressivement son efficacité au cours des années à venir.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission et féliciter votre pays, l'Indonésie, pour ce témoignage de confiance de la part des membres. Je tiens à vous assurer du plein soutien et de la coopération de la délégation algérienne. Nous sommes convaincus que, grâce à vos capacités et à votre longue expérience, vous assurerez le succès des travaux du Comité. Permettez-moi également de féliciter les autres membres du Bureau pour leur élection.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite à la deuxième séance par les représentants de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique, et de l'Égypte au nom du Groupe des États arabes.

L'Algérie réitère à cette occasion son attachement à la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité internationale. Au cours de l'année 2012, nous avons assisté à un regain d'efforts visant à traiter d'un large éventail de questions dans ce domaine. Nous notons, entre autres choses, la tenue du Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul, la réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Conférence des Nations Unies sur le commerce des armes et la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Ces réunions ont été l'occasion pour la communauté internationale de répondre à un certain nombre de défis mondiaux et de faire des progrès dans ce domaine. Tous les États devraient intensifier de bonne foi les négociations multilatérales, comme convenu par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2), afin de parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

En tant qu'État partie aux principaux traités relatifs aux armes de destruction massive, l'Algérie réaffirme que le désarmement nucléaire demeure sa priorité absolue et exprime sa vive préoccupation face à la menace posée à l'humanité par l'existence des armes nucléaires et leur utilisation possible ou la menace de leur utilisation.

Ma délégation voudrait profiter de cette occasion pour souligner la nécessité d'universaliser le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), pierre angulaire des régimes de désarmement nucléaire et de non-prolifération, et d'assurer le respect de chacun de ses trois piliers : le désarmement, la non-prolifération et la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Tout en se félicitant de la convocation de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui s'est tenue à Vienne plus tôt cette année, l'Algérie appelle tous les États parties au TNP à mettre en œuvre le plan d'action adopté par consensus lors de la huitième Conférence d'examen du TNP, tenue en mai 2010 (voir NPT.CONF.2010/50 (vol. I)). Selon les termes du TNP, les États dotés de l'arme nucléaire ont des obligations particulières à respecter. Il convient de rappeler à cet égard l'avis consultatif de 1996 sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*, par lequel la Cour internationale de Justice a réaffirmé l'obligation constante de ces États d'œuvrer à l'élimination de leurs arsenaux nucléaires et contre le recours illicite à l'emploi ou à la menace de ces armes.

Dans ce contexte, l'Algérie tient à souligner l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La réalisation de cet objectif contribuera au processus de désarmement nucléaire. L'Algérie appuie fermement l'appel lancé en vue de la convocation, le plus tôt possible, d'une conférence internationale en vue de l'adoption d'un programme échelonné menant à l'élimination totale des armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Dans le même ordre d'idées, l'Algérie voudrait également réaffirmer la nécessité de mettre au point un instrument juridiquement contraignant sur les assurances négatives de sécurité pour tous les États non dotés de l'arme nucléaire, ainsi qu'une convention sur les armes nucléaires.

La majorité des États ont choisi d'utiliser l'énergie atomique pour des applications exclusivement civiles, conformément à l'article IV du TNP. En effet, pour de nombreux pays en développement, l'énergie nucléaire représente un choix stratégique pour leur développement économique et leurs besoins en matière de sécurité énergétique. En conséquence, l'Algérie réaffirme le droit légitime de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques dans le cadre du régime du TNP.

L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique représente une contribution notable au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. L'Algérie, qui a été l'un des premiers pays à signer et ratifier ce traité, appelle les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire qui ne l'ont pas encore fait, à procéder à la signature et à la ratification des annexes pertinentes du Traité.

Le Moyen-Orient devrait suivre l'exemple du Traité de Pelindaba et d'autres zones exemptes d'armes nucléaires créées en vertu des Traités de Tlatelolco, Rarotonga et Bangkok et du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que celui du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Une mesure positive à cet égard serait la tenue, en 2012, d'une conférence en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme le recommande le plan d'action figurant dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 (voir NPT/CONF.2010/50 (Vol.I)). L'Algérie se félicite des premières mesures qui ont été prises à cet égard, telles que la nomination de l'Ambassadeur Jaakko Laajava en tant que facilitateur et la désignation de la Finlande comme pays hôte de la conférence. L'Algérie appelle par conséquent le Secrétaire général et les trois coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient à tout mettre en œuvre en vue de la tenue sans plus tarder de la conférence de 2012 et souligne l'importance pour tous les pays concernés du Moyen-Orient d'y participer.

Même si nous partageons la déception d'autres États Membres devant à l'impasse qui persiste à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, ma délégation estime que cette situation est due à un manque de volonté politique. L'Algérie réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'instance multilatérale unique pour les négociations sur le désarmement. Dans le

même temps, tout en rappelant la décision CD/1864, adoptée le 29 mai 2009 par consensus sous la présidence algérienne, l'Algérie demande à la Conférence d'adopter un programme de travail global et équilibré.

Sur le fond, l'Algérie estime qu'aucune autre instance des Nations Unies ne saurait se substituer à la Conférence du désarmement ou la dessaisir de ses prérogatives, ou bien légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. En outre, nous estimons que la Première Commission devrait envoyer un message d'appui fort et clair à la Conférence. D'une manière plus générale, face à cette impasse qui perdure au sein de certaines instances du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, il serait opportun de convoquer une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'Algérie appelle à la mise en œuvre équilibrée, efficace et non discriminatoire de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques.

L'Algérie regrette que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue à New York en juillet, n'ait pas pu mettre au point un instrument juridiquement contraignant sur les transferts internationaux des armes classiques. Nous nous réjouissons à la perspective de la reprise des travaux de la Conférence en 2013, en vue de la mise au point d'un traité sur le commerce des armes. Il ne fait aucun doute que l'adoption de ce nouvel instrument international renforcera l'architecture institutionnelle dans le domaine du désarmement.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix et la stabilité dans de nombreux pays et régions, notamment dans la région du Sahel, car il constitue une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes et la criminalité organisée, et représente, dès lors, une préoccupation permanente pour l'Algérie. Ma délégation salue les résultats positifs de la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous continuons à mettre l'accent sur l'importance de la mise en œuvre intégrale, équilibrée et effective du Programme d'action. Nous tenons également à souligner que la coopération et l'assistance internationales sont essentielles à cette fin.

L'attachement à la paix et à la sécurité régionales est l'un des principes fondamentaux de la politique extérieure de l'Algérie. C'est pourquoi, comme elle l'a fait les années précédentes, la délégation algérienne présentera à la Première Commission un projet de résolution sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée, et invite toutes les délégations à se porter coauteurs de ce texte et à l'appuyer.

L'Algérie estime que la Première Commission est une composante essentielle du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et demeure déterminée à collaborer activement et de manière constructive avec tous les États Membres au cours de la présente session en vue de son renforcement.

M. Senchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) :
Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter d'avoir été élu pour diriger nos travaux. Je félicite également les membres du Bureau d'avoir organisé ce débat très utile.

Ma délégation estime qu'un désarmement général et complet est la pierre angulaire de la sécurité internationale et d'un développement mondial pacifique. Les négociations sur les problèmes actuels et potentiels en matière de désarmement, de prolifération et de sécurité mondiale doivent continuer à se fonder sur le principe du multilatéralisme et sur une approche équilibrée. L'Ukraine réitère son engagement en faveur du renforcement des mécanismes universels en vigueur dans ces domaines. À cet égard, nous sommes convaincus que les sommets sur la sécurité nucléaire tenus à Washington et Séoul constituent une étape importante en vue de la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, l'Ukraine a accueilli le Sommet sur l'utilisation sûre et innovante de l'énergie nucléaire en 2011. Nous avons également concrétisé l'engagement annoncé par le Président Viktor Ianoukovitch en 2010 de renoncer à tous les stocks nationaux d'uranium fortement enrichi. Je voudrais également rappeler la déclaration conjointe de l'Ukraine, du Mexique et du Chili – des pays qui ont fait des efforts louables pour éliminer les risques liés à l'utilisation de l'uranium fortement enrichi. Cette déclaration reste ouverte à la signature, et d'autres États Membres sont invités à s'associer à cet engagement d'agir collectivement pour prévenir la prolifération des technologies et des matières nucléaires à des fins militaires ou terroristes.

À ce sujet, nous soulignons également la nécessité pour les États parties aux instruments juridiques multilatéraux en vigueur, notamment la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, telle que modifiée, de s'acquitter de leurs obligations. Par ailleurs, je tiens à souligner que la décision de l'Ukraine de renoncer à son arsenal nucléaire – le troisième plus important au monde – et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été motivée par les garanties de sécurité politiques reçues en vertu du Mémorandum de Budapest en 1994.

Malheureusement, l'objectif ultime de libérer le monde des armes nucléaires demeure un rêve. Les garanties négatives de sécurité pour les États ayant abandonné leurs stocks d'armes nucléaires et fait d'autres concessions stratégiques importantes devraient prendre la forme d'un instrument international juridiquement contraignant, lequel pourrait être adopté dans le cadre d'une conférence internationale organisée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'État n'appartenant à aucun bloc, l'Ukraine ne peut qu'être préoccupée par l'érosion du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous avons donc l'intention que cette question demeure une des priorités de l'ordre du jour de notre présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 2013. Nous considérons ce Traité comme la pierre angulaire de la stabilité sur le continent, et encourageons ses États parties à garantir son application rigoureuse et efficace. L'Ukraine accordera en outre une attention particulière à la mise à jour des Principes de 1994 de l'OSCE régissant la non-prolifération, étant donné que le climat de sécurité a grandement évolué.

Malgré l'impasse prolongée à la Conférence du désarmement, la délégation ukrainienne est d'avis que la Conférence, qui rassemble tous les principaux acteurs nucléaires, demeure l'instance la plus appropriée pour progresser dans la réduction des arsenaux nucléaires. Cependant, un travail productif dans cette enceinte ne sera pas possible sans le respect strict de la règle du consensus, qui permet aux préoccupations de sécurité légitimes de chaque État d'être véritablement prises en compte.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste un élément clef du régime mondial de non-prolifération. L'Ukraine est pleinement déterminée

à mettre en œuvre chacun des trois piliers du TNP, complémentaires les uns des autres. Les décisions prises à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 constituent un point de référence fiable pour nos efforts futurs, car elles fournissent un ensemble d'outils pratiques et équilibrés en faveur de l'universalisation et de la consolidation du Traité.

En outre, l'Ukraine appelle à des efforts supplémentaires pour parvenir à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ce document afin de permettre son entrée en vigueur. Dans l'intervalle, il est primordial que tous les États s'abstiennent scrupuleusement de se livrer à de nouveaux essais nucléaires ou à toute autre action contraire aux objectifs du Traité. L'élimination de toutes les armes nucléaires est la seule garantie qu'elles ne seront jamais utilisées. Toutefois, de simples déclarations ne suffisent pas à réaliser cet objectif. D'importantes mesures concrètes sont nécessaires, notamment des mesures relatives à la production de matières fissiles dans le cadre d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

L'Ukraine réaffirme son plein appui à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et salue l'important travail qu'elle accomplit pour mettre en œuvre des garanties concernant la vérification du respect des obligations de non-prolifération. Le Modèle de protocole additionnel est un outil essentiel et indispensable au fonctionnement efficace du système de garanties de l'AIEA. La technologie nucléaire doit être davantage développée selon les garanties convenues, tout en tenant compte de la demande énergétique croissante et, parallèlement, de la nécessité de renforcer sensiblement les normes de sécurité pour le fonctionnement des centrales nucléaires. L'Ukraine appelle toutes les parties au TNP qui ne l'ont pas encore fait à passer et appliquer fidèlement des accords de garanties généralisées avec l'AIEA et à mettre en œuvre ses protocoles additionnels.

Nous sommes tous conscients de nos défis communs. Grâce aux outils dont nous disposons déjà et à notre volonté partagée de trouver de nouveaux moyens de les renforcer, nous avons la possibilité bien réelle d'écrire un nouveau chapitre glorieux de l'histoire de la coopération multilatérale en vue d'asseoir la paix et la sécurité internationales. Je terminerai donc en adressant à toutes les délégations mes meilleurs vœux pour que nos travaux des prochains jours soient productifs. Ma

délégation entend travailler de façon constructive afin que notre session de 2012 soit couronnée de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : La délégation de la République populaire démocratique de Corée, exerçant son droit de réponse, rejette entièrement les affirmations provocatrices faites plus tôt par la délégation sud-coréenne concernant la question du nucléaire et des missiles dans la péninsule coréenne. La délégation de la République populaire démocratique de Corée tient à préciser sa position sur les questions suivantes.

Premièrement, le problème nucléaire dans la péninsule coréenne est né avec le déploiement d'armes nucléaires par les États-Unis en Corée du Sud. Comme je l'ai dit hier, la question du nucléaire et des missiles dans la péninsule coréenne est le résultat de la politique hostile menée par les États-Unis envers notre pays. Cette politique hostile est à l'origine du problème nucléaire dans la péninsule coréenne. Les États-Unis considéraient la République populaire démocratique de Corée comme un ennemi bien avant l'émergence du problème nucléaire, puisqu'ils avaient déjà mis en place des mécanismes institutionnels et juridiques dirigés contre notre pays, lancé ouvertement des attaques et des menaces d'ordre militaire visant à éliminer le système de la République populaire démocratique de Corée et imposé régulièrement des sanctions et des pressions économiques pour isoler et étouffer notre pays. La République populaire démocratique de Corée possède une force de dissuasion nucléaire non pas au nom d'une prétendue ambition nucléaire, mais parce qu'elle a dû contrer les manœuvres agressives des États-Unis visant à l'éliminer.

Comme je l'ai précisé hier, l'enrichissement de l'uranium et la construction d'un réacteur à eau ordinaire sont destinés à un usage pacifique de l'énergie nucléaire. Les accusations de la délégation sud-coréenne nous reprochant ces activités pacifiques, en particulier la construction d'un réacteur à eau ordinaire, sont absurdes et ridicules.

La délégation sud-coréenne prétend que la République populaire démocratique de Corée a procédé au lancement d'un missile de longue portée en avril. En réalité, la République populaire démocratique de Corée

a lancé un satellite dans l'espace à des fins pacifiques, invitant les médias internationaux sur le site de lancement comme preuve de sa transparence. Toute personne dotée d'un esprit juste et objectif considérera ce lancement comme celui d'un satellite pacifique, tandis que celles qui sont animées par des intentions malveillantes et hostiles à l'égard de mon pays l'interprètent comme un tir de missile à longue portée.

J'ai lu dans le journal d'hier que les États-Unis avaient autorisé la Corée du Sud à étendre la portée de ses missiles balistiques à 800 kilomètres, couvrant ainsi l'étendue de la République populaire démocratique de Corée. Ce faisant, les États-Unis portent atteinte au Régime de contrôle de la technologie des missiles, qui vise à empêcher la prolifération des missiles balistiques à travers le monde. Sans la permission de son maître, la Corée du Sud ne pourrait pas étendre la portée de ses missiles, même si elle le voulait, parce qu'elle n'a aucun contrôle sur ses affaires militaires.

L'augmentation de la portée des missiles est une nouvelle illustration de la politique hostile des États-Unis envers la République populaire démocratique de Corée. Les États-Unis n'ont plus aucune légitimité morale pour parler du renforcement des capacités en missiles de notre pays, car ce sont les États-Unis, et personne d'autre, qui se livrent à une nouvelle course aux missiles en Asie du Nord-Est. Les États-Unis ont pour l'instant renforcé les sanctions contre la République populaire démocratique de Corée, affirmant que le lancement d'un satellite utilise également la technologie des missiles balistiques. Mais ils sont désormais dans une position où ils ne pourront plus trouver aucune excuse, même si mon pays venait à lancer un missile de longue portée à des fins militaires.

La délégation des États-Unis a indiqué aujourd'hui dans sa déclaration que la République populaire démocratique de Corée enfreignait le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La République populaire démocratique de Corée n'est plus une partie au TNP. La République populaire démocratique de Corée s'est retirée du TNP et met au point des armes nucléaires pour défendre sa souveraineté contre la menace nucléaire des États-Unis. Mon pays a été honnête et franc en ce qui concerne chaque mesure, sans exception, prise tout au long du bras de fer nucléaire avec les États-Unis. Il n'a pas cherché à le cacher à l'opinion publique. La République populaire démocratique de Corée a agi ouvertement car elle est convaincue du bien-fondé de sa cause.

Aussi longtemps que la menace nucléaire américaine persistera, la République populaire démocratique de Corée renforcera ses armes nucléaires et développera son arsenal en tant que mesure de dissuasion. La République populaire démocratique de Corée est tout à fait en mesure de le faire et les États-Unis lui fournissent tous les motifs et justifications pour qu'elle le fasse. Elle n'a aucunement besoin d'être reconnue en tant qu'État doté de l'arme nucléaire. Le fait qu'elle est capable de défendre correctement sa souveraineté et sa sécurité avec ses propres armes nucléaires lui suffit. Il est inconcevable d'attendre de la République populaire démocratique de Corée qu'elle redevienne partie au TNP en tant qu'État non doté de l'arme nucléaire. La République populaire démocratique de Corée est prête à assumer ses responsabilités en tant qu'État doté de l'arme nucléaire.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Au titre de l'exercice du droit de réponse, nous voudrions faire les observations suivantes.

Notre collègue la représentante des États-Unis d'Amérique a indiqué, dans la déclaration qu'elle a prononcée aujourd'hui, que mon pays continue de violer les obligations que lui impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De même, elle a appelé mon pays « à adhérer à la Convention sur les armes chimiques ». Je voudrais apporter ici les éclaircissements suivants.

Premièrement, mon pays a adhéré au TNP en 1968, un mois seulement après l'ouverture de ce traité à la signature par les trois États dépositaires, parmi lesquels, bien entendu, les États-Unis d'Amérique. La représentante des États-Unis se contredit donc elle-même lorsqu'elle feint d'ignorer que son pays a pu très tôt constater la profondeur de l'attachement de mon pays au régime de non-prolifération nucléaire.

Deuxièmement, les registres et les archives du Conseil de sécurité peuvent être consultés par tout chercheur qui voudrait faire la lumière sur une réalité importante, celle de l'attachement de mon pays à la non-prolifération nucléaire et au caractère universel du TNP. En effet, tout le monde sait que la délégation syrienne a présenté, quand la Syrie siégeait au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, en 2003, un projet de résolution visant précisément à créer au Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Or, ce projet de résolution, qui est toujours à l'état de projet dans les archives du Conseil de sécurité,

s'est heurté à la menace de la délégation des États-Unis d'Amérique de recourir au veto pour empêcher son adoption.

Troisièmement, mon pays a joué un rôle actif dans le cadre des deux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995 et 2010. Mon pays s'est employé, à ces deux conférences, à l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient demandant la tenue d'une conférence et à sa réaffirmation à la Conférence d'examen de 2010. Bien que la délégation des États-Unis ait pris part à l'adoption de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 et de la résolution prévoyant la tenue de la conférence de 2012 en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, les gouvernements qui se sont succédé aux États-Unis depuis l'adoption du TNP n'ont exercé aucune pression sur Israël pour qu'il adhère au TNP en tant que partie non dotée de l'arme nucléaire et annonce sa participation à la conférence de 2012 qui se tiendra à Helsinki (Finlande), sachant que cette conférence doit avoir lieu dans deux mois seulement.

Quatrièmement, les États-Unis d'Amérique sont la principale partie à violer toutes les dispositions du TNP et à menacer la crédibilité de ce Traité. En effet, les États-Unis d'Amérique déploient leurs armes nucléaires à l'extérieur de leurs frontières, dans plus de huit pays. Il s'agit d'une violation flagrante des trois premiers articles du TNP. En outre, les États-Unis d'Amérique, par leur coopération militaire et scientifique avec Israël dans le domaine nucléaire, violent les dispositions du TNP.

Les politiques menées par les États-Unis d'Amérique en matière de non-prolifération nucléaire sont absolument dénuées d'objectivité et se caractérisent par la duplicité et le deux poids, deux mesures. Il suffit de rappeler à cet égard que les États-Unis d'Amérique ont lancé une campagne contre l'Iraq l'accusant de détenir des armes de destruction massive. Ils ont ensuite envahi, occupé et détruit l'Iraq. Par la suite, Colin Powell, qui occupait le poste de Secrétaire d'État au moment de l'invasion, a déclaré que les informations fournies par son pays concernant des armes de destruction massive en Iraq étaient fausses. Aujourd'hui, les États-Unis d'Amérique mènent une nouvelle campagne médiatique, se servant cette fois de la question des armes chimiques, pour lancer une attaque contre mon pays semblable à ce qu'ils ont fait avec l'Iraq.

M. Park Chul min (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse suite aux remarques faites par le représentant de la Corée du Nord. Comme toujours, les remarques de la délégation nord-coréenne sont non seulement erronées, infondées et inacceptables mais également ridicules. Je voudrais faire brièvement quelques observations.

La Corée du Nord affirme que son programme nucléaire a été motivé par la politique hostile menée par les États-Unis à son égard. Pour faire simple, voilà qui est à la fois erroné et inacceptable. Je le répète, c'est absolument ridicule. Si on appliquait cette logique absurde, hostile et qui rejette la responsabilité sur autrui, de nombreux autres pays ne manqueraient pas de suivre la même voie et de mettre au point des armes nucléaires pour contrer leurs ennemis. Mais, dans les faits, s'agissant de l'interdiction des armes nucléaires, il n'y a ni tolérance ni exception. Ma délégation demande une nouvelle fois instamment à la Corée du Nord de mettre fin à ces querelles vides de sens et de suivre les directives de toutes les résolutions adoptées dernièrement par le Conseil de sécurité concernant la République populaire démocratique de Corée.

Le programme nord-coréen d'enrichissement de l'uranium constitue une violation flagrante de la résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité et des engagements contractés dans la déclaration conjointe publiée à l'issue du quatrième cycle de pourparlers à six pays, le 19 septembre 2005. Le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est donné aux pays qui honorent fidèlement leurs obligations en vertu du système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et dans le cadre du régime établi par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

La Corée du Nord, qui a annoncé son retrait du TNP et effectué des essais nucléaires en dépit des nombreux avertissements fermes de la communauté internationale, n'a tout simplement pas le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En vertu de la déclaration conjointe du 19 septembre 2005 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Corée du Nord a l'obligation d'abandonner toutes ses armes nucléaires et ses programmes nucléaires existants. Le programme nucléaire de la Corée du Nord, notamment son programme d'enrichissement de l'uranium, doit donc être aboli.

La Corée du Nord ment de façon absurde, éhontée et flagrante, en particulier compte tenu du fait

qu'elle a publiquement déclaré s'être dotée d'armes nucléaires et a montré au monde entier qu'elle entendait renforcer sa capacité nucléaire. Elle a tenté de manière ridicule d'avancer l'argument de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques alors qu'elle a publiquement déclarée posséder un programme d'armement nucléaire. Ces contradictions trompeuses et ces mensonges grotesques sont proférés au vu et au su de toute la communauté internationale.

La Corée du Nord continue d'ignorer les résolutions du Conseil de sécurité, notamment en invoquant le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Elle continue de faire fi des obligations solennelles qu'elle a contractées en rejoignant l'ONU, ce qui nous permet d'en déduire clairement que la Corée du Nord dénonce son appartenance à l'ONU. Je demande à la Corée du Nord de cesser ce comportement et d'arrêter de faire des remarques inutiles ou sinon de simplement quitter l'ONU, comme elle l'a fait avec le TNP.

La résolution 1874 (2009) du Conseil de sécurité exige de la Corée du Nord qu'elle ne procède à aucun tir recourant à la technologie des missiles balistiques. Le tir d'un missile par la Corée du Nord en avril constitue une violation claire de cette résolution. Le Conseil a adopté la résolution 1874 (2009) compte tenu notamment du passif de la Corée du Nord en matière d'essais nucléaires et de tirs de missiles. En conséquence, la Corée du Nord n'a absolument aucun droit de prétendre aux utilisations pacifiques de l'espace.

S'agissant de l'accord sur les missiles récemment conclu entre mon pays et les États-Unis, il convient de noter qu'il n'est nullement un prétexte pour mener une invasion ou déclencher une course aux armements dans la région, contrairement à ce qu'ont affirmé le Gouvernement nord-coréen cette semaine et le représentant nord-coréen aujourd'hui. Au contraire, cet accord est pleinement conforme à notre politique militaire légitime. La nouvelle technologie des missiles relève naturellement de notre juridiction nationale souveraine. Notre politique en matière de missiles à cet égard est purement défensive et vise uniquement à dissuader et à contrer, de manière déterminée et implacable, toute nouvelle provocation militaire en provenance de Corée du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole aux délégations qui souhaitent faire de nouvelles déclarations au titre de l'exercice de leur droit de réponse.

M. Kang Myong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Comme je l'ai souligné tout à l'heure, la Corée du Sud n'est pas en position de s'exprimer sur la question du nucléaire dans la péninsule coréenne car elle n'a aucune autorité. La question du nucléaire doit être réglée dans le cadre d'un dialogue direct entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis. Je vais donner un exemple.

La Corée du Sud ne peut commander ni contrôler sa propre armée sans avoir reçu l'aval préalable des États-Unis, son maître. Le contrôle opérationnel en temps de guerre est entre les mains des contingents américains déployés en Corée du Sud. Quelle est l'utilité d'une armée en temps de paix? C'est en temps de guerre qu'une armée est nécessaire. La Corée du Sud n'a pas cet avantage. Les États-Unis sont derrière la question du nucléaire sur la péninsule coréenne, et ils manipulent la Corée du Sud.

Le représentant sud-coréen vient de déclarer que la République populaire démocratique de Corée devrait quitter l'ONU. C'est ridicule. C'est la Corée du Sud qui devrait quitter l'ONU.

M. Park Chul min (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vais être très bref pour répondre au

second droit de réponse du représentant de la Corée du Nord.

La République de Corée est un pays souverain. Chacun le sait. Je n'ai nullement l'intention de réfuter des remarques aussi absurdes de la part d'un de nos collègues. Je me contenterai de réaffirmer que la Corée du Nord s'adonne impudemment à d'innombrables actes de provocation militaire et de terreur contre la République de Corée depuis 60 ans, soit depuis la fin de la guerre de Corée. Je ne vais pas me répéter. Je tiens simplement à affirmer clairement que la Corée du Nord doit s'abstenir de toute nouvelle provocation et de proférer des paroles vides de sens. Elle doit rejoindre le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et honorer pleinement ses engagements et ses obligations.

Une fois de plus, la Corée du Nord est le seul pays au monde à posséder toutes les différentes sortes d'armes de destruction massive, le seul. Je demande instamment à la République populaire démocratique de Corée d'arrêter ses discours vides de sens et de revenir aux normes internationales de désarmement, comme le lui demande et l'enjoint la communauté internationale.

La séance est levée à 13 h 10.